

---

# PROTECTION SOCIALE ET SECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO

## LES CANTINES SCOLAIRES

---

ELIA SÁNCHEZ GARRIDO

ISABEL SUÁREZ SÁNCHEZ

Dans le Sahel, les politiques de protection sociale en lien avec la sécurité alimentaire ont un rôle fondamental quant au bien-être de la population. Étudier ces politiques ainsi que leurs mesures profite aux organisations qui œuvrent pour la sécurité alimentaire de la région et peut contribuer à la conception de stratégies de réponse face aux crises et de développement endogène. Cette étude s'intéresse au fonctionnement des cantines scolaires, le programme d'alimentation scolaire du Burkina Faso, en décrivant ses mécanismes, en élaborant des recommandations et en relevant les bonnes pratiques.

Les rapports de recherche d'Oxfam sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherches, de contribuer au débat public et d'inciter à commenter les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions d'Oxfam en matière de politiques. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et non pas nécessairement celles d'Oxfam.

# INDEX

<b>Acronymes</b> .....	<b>4</b>
<b>Résumé</b> .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>1 Introduction</b> .....	<b>8</b>
1.1 Quelques remarques autour du système agroalimentaire.....	9
1.2 Sécurité alimentaire.....	9
1.3 Éducation .....	10
1.4 Méthodologie employée pour cette étude .....	11
<b>2 Politiques de protection sociale et d'éducation orientées vers la sécurité alimentaire</b> .....	<b>13</b>
2.1 Les politiques publiques de protection sociale au Burkina .....	13
2.2 Le cadre politique de protection sociale au Burkina : la Politique Nationale de Protection Sociale .....	14
<b>3 Réserves alimentaires</b> .....	<b>16</b>
3.1 Réserves Nationales au Burkina Faso.....	16
<b>4 Les cantines scolaires</b> .....	<b>20</b>
4.1 La gestion administrative des cantines scolaires .....	20
4.2 Les programmes institutionnels .....	21
4.3. Les cantines endogènes.....	32
4.4 Le fonctionnement de la cantine.....	33
<b>5 Efficacité des cantines scolaires</b> .....	<b>35</b>
Objectifs .....	35
<b>6 Conclusions</b> .....	<b>37</b>
<b>7 Recommandations</b> .....	<b>38</b>
<b>8 Bonnes pratiques</b> .....	<b>40</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>41</b>
<b>Notes</b> .....	<b>43</b>

# INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1. Critères orientant le choix des zones d'étude .....	11
Tableau 2. Entretiens effectués .....	12
Tableau 3. Taux d'insécurité alimentaire, d'alphabétisation et de scolarisation au Burkina Faso .....	22
Tableau 4. Pourcentage d'écoles servies durant l'année scolaire 2012-2013 par rapport au nombre d'écoles prévues.....	26
Tableau 5. Tableau résumant les produits distribués dans les cantines scolaires .....	29
Tableau 6. Pourcentage des besoins en calorie couverts .....	30

# INDEX DES FIGURES

Figure 1. Carte des régions bioclimatiques du Burkina Faso.....	8
Figure 2. Représentation simplifiée du processus de décision et d'application des politiques au Burkina Faso.....	14
Figure 3. Représentation graphique des types de Stocks Nationaux .....	18
Figure 4. Cadre institutionnel du fonctionnement des réserves nationales au Burkina Faso .....	19
Figure 5. Structure administrative de la coordination des cantines scolaires.....	20
Figure 6. Agents responsables des programmes d'alimentation scolaire par provinces .....	23
Figure 7. Aliments dans l'entrepôt de la cantine scolaire de l'école de Ramongo I (commune de Ramongo, province de Boulkiemdé, région Centre-Ouest). Cette zone est approvisionnée uniquement par l'État et la communauté locale. ....	28

# ACRONYMES

AN	Assemblée Nationale
AME	Associations des Mères Educatrices
APE	Associations des Parents d'Elèves
BM	Banque Mondiale
CAST	Compte d'Affectation Spéciale du Trésor
CCC	Commodity Credit Corporation
CE	Cantines Scolaires
CEB	Circonscription d'Éducation de Base
F CFA	Franc des Communautés Financières d'Afrique au sein de la CEDEAO
CM	Conseil de Ministres
COGES	Comités de Gestion d'École
CRS	Catholic Relief Services
CSA-HLPE	Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale - Groupe d'Experts de Haut Niveau
CSB	Corn Soy Blend (mélange maïs-soja)
CT-CNSA	Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire
DAMSE	Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Écoles
DCEB	Directions Communales de l'Enseignement de Base
DGEB	Direction Générale de l'Enseignement de Base
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rural
DPEBA	Direction Provinciale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DREBA	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
USA	États-Unis d'Amérique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (pour son sigle anglais)
FSA	Fonds de Sécurité Alimentaire
FSDEB	Fonds de Soutien au Développement de l'Enseignement de Base
MAG	Taux de Malnutrition Aiguë Globale
IFPRI	Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires
INSD	Institut national de la Statistique et la Démographie
JICA	Agence de Coopération Internationale du Japon
JO	Journal Officiel
SAPAA	Projet de Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires
MAHRH	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MENA	Ministère de l'Éducation et de l'Alphabétisation de Base

ONU	Organisation des Nations Unies
OP	Organisations Paysannes
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACOGES	Projet d'appui aux Comités de Gestion d'École
PAS	Plans d'Ajustement Structurel
PDSEB	Plan de Développement Stratégique de l'Éducation de Base
PIB	Produit Intérieur Brut
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PNSAN	Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSEF	Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation
PTF	Partenaires Techniques Financiers
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SCR	Stock Commercial de Régulation
SE-CNSA	Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire
SF	Stock Financier
SI	Stock d'Intervention
SISA	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
SMART	Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions
SNS	Stock National de Sécurité
SONAGESS	Société Générale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire
USAID	U.S. Agency for International Development
USDA	United States Department of Agriculture

# RÉSUMÉ

Le programme d'alimentation scolaire du Burkina Faso prend le nom de Cantines Scolaires. S'approvisionnant en grande partie par le biais des réserves alimentaires nationales, ce programme, présent sur l'ensemble du territoire national, peut bénéficier à n'importe quelle école. L'État gère le programme dans la plupart des provinces du pays. Bien qu'il soit secondé par les Nations Unies et l'ONG *Catholic Relief Services* (CRS) dans certaines régions connaissant un risque alimentaire élevé et un taux d'alphabétisation faible. De plus, les communautés, par l'intermédiaire des associations de pères et de mères d'élèves, participent au fonctionnement des cantines. Elles assument les corvées, la gestion et l'approvisionnement en vivres et autres des cantines.

Cette étude vise à décrire et analyser le fonctionnement de ce programme ainsi que ses liens avec les réserves alimentaires et les marchés locaux tout en s'intéressant à ses possibles impacts. Elle relève aussi les potentiels, les bonnes pratiques et les recommandations pouvant servir aux acteurs participant à la gestion des cantines scolaires.

Au Burkina Faso, la protection sociale accorde une attention particulière aux problèmes d'insécurité alimentaire de la population. Le programme d'alimentation scolaire assume en outre une fonction éducative en contribuant à la scolarisation, à l'assiduité et aux performances scolaires. Cependant, il doit relever le défi d'une prise en charge universelle de la masse scolaire. De nombreuses ressources sont destinées aux cantines scolaires par l'État et par les institutions collaborant au projet. De plus, la population locale s'intéresse fortement au pari proposé par cette initiative. L'analyse des cantines scolaires réalisée au sein de cette étude cherche à approfondir la connaissance en matière de protection sociale liée à la sécurité alimentaire du pays afin d'engendrer des processus d'améliorations et de discussions entre les acteurs concernés et intéressés.

La première partie de ce rapport permet de présenter le contexte autour de trois axes : le pays, sa situation agricole et alimentaire ; le fonctionnement des réserves alimentaires nationales au Burkina Faso ; ainsi que le cadre politique de protection sociale et éducative du pays, particulièrement en ce qui concerne les politiques en lien avec la sécurité alimentaire.

La deuxième section décrit le fonctionnement des cantines scolaires en étudiant les programmes d'alimentation scolaires gérés par les trois institutions impliquées ainsi que les apports communautaires par le biais des cantines endogènes. Parallèlement, ce document analyse la portée et le potentiel de la mesure quant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de l'accès à l'éducation tout en soulignant les difficultés et les défis de la mise en œuvre de ce programme.

La troisième partie traite de l'efficacité du programme en analysant le degré de réussite de ses objectifs.

Le programme d'alimentation scolaire constitue une initiative de protection sociale intéressante qui participe à l'amélioration des paramètres alimentaires et éducatifs. La coordination entre les trois agents répartis sur le territoire national, comme le pari fait par le Gouvernement d'universaliser l'alimentation scolaire, répond aux besoins de la population. Néanmoins, l'exécution du programme comporte de nombreux défis logistiques et organisationnels. Aussi, la mise à disposition de ressources plus importantes permettrait d'optimiser le fonctionnement du programme. Par ailleurs, la grande quantité d'aliments mobilisée par cette initiative permettrait de dynamiser l'agriculture locale. Les achats de vivres que fournit l'État à partir des réserves nationales ou que distribuent les Nations Unies et le CRS permettraient de contribuer au développement endogène s'ils étaient effectués auprès de petits producteurs locaux.

La dernière partie du rapport comporte une première moitié proposant des recommandations à partir des résultats de cette étude et une seconde énumérant les bonnes pratiques. Ce rapport propose au Gouvernement d'améliorer le suivi du programme ainsi que les capacités de ces agents ; de stabiliser les budgets afin de permettre une meilleure planification et une plus large couverture des écoles tout en réduisant les charges pesant sur les communautés locales ; de coordonner les activités des cantines scolaires avec celle de la santé et de la nutrition dans le but de renforcer l'assimilation des aliments et d'encourager les achats locaux pour promouvoir le développement endogène des communautés.

# 1 INTRODUCTION<sup>1</sup>

Le Burkina Faso est un pays d'Afrique Occidentale se trouvant au sud de la région du Sahel d'une superficie de 274 220 kilomètres carrés et<sup>2</sup> d'une population de 17,48 millions d'habitants<sup>3</sup>. Il s'agit d'un pays jeune avec un fort taux de croissance démographique ; 45,7 % de ces habitants ont moins de quinze ans et sa population croît de 3 % chaque année (PNUD, 2013). Comme beaucoup de pays de la région, le Burkina Faso est principalement rural. En effet, 72,6 % de sa population vit en zones rurales<sup>4</sup> et 42,3 % se consacre de manière formelle à l'agriculture<sup>5</sup>.

Le Burkina Faso est l'un des pays les plus pauvres du monde, la population rurale étant la plus vulnérable. En 2013, il résidait au 183e rang sur les 186 pays analysés par l'Indice de Développement Humain élaboré par le PNUD. Il affiche un PIB par habitant de 670 \$ et des indices de pauvreté extrêmement élevés<sup>6</sup>. Avec moins de 1,25 \$ par jour<sup>7</sup>, 44,6 % de sa population vit sous le seuil de pauvreté et 84 % affrontent une pauvreté multidimensionnelle (PNUD, 2013). Le taux de pauvreté, calculé avec une approche multidimensionnelle, indique que les foyers pauvres<sup>8</sup> représentent 40,1 % du total et qu'ils résident essentiellement en milieu rural. Les statistiques nationales révèlent un taux de pauvreté<sup>9</sup> urbain de 19,9 % face à un taux de pauvreté en milieu rural de 50,7 % (MEF, 2009). Par ailleurs, il existe d'importantes différences entre les diverses zones du pays.

Sans accès à la mer, le pays se divise en trois régions bioclimatiques que définit principalement l'intensité de l'unique saison annuelle des pluies. La zone la plus au sud, nommée Soudano-Guinéenne (A), connaît des précipitations relativement abondantes. La zone à son nord, nommée Soudano-Sahélienne (B), affiche une pluviométrie légèrement inférieure. Enfin, la zone du nord, nommée Sahélienne (C), se caractérise par un climat plus désertique, des températures élevées ainsi que des précipitations et une végétation rares.

**Figure 1. Carte des régions bioclimatiques du Burkina Faso**



Source : Adaptée de <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/8105>

Ces caractéristiques bioclimatiques définissent l'activité agricole de chacune de ces zones, leur production d'aliments ainsi que leur capacité de réaction face aux crises alimentaires. La zone sud jouit de la situation alimentaire la plus favorable et prend le surnom de « grenier du pays ». Plus au nord, le contexte agroalimentaire se complique ; la région sahélienne est celle qui rencontre le plus de difficultés économiques et alimentaires. Dans l'ensemble du pays, les infrastructures d'irrigation agricole sont très rares comme l'indique le petit nombre de cultures irriguées qui ne représente que 0,94 % de la surface cultivée totale<sup>10</sup>.

## 1.1 QUELQUES REMARQUES AUTOUR DU SYSTEME AGROALIMENTAIRE

La production alimentaire se concentre sur le sorgho, le maïs, le mil et les haricots<sup>11</sup>. Bien que nationalement la production de céréales soit proche des niveaux de consommation, un fort déséquilibre persiste régionalement entre les zones excédentaires et déficitaires clairement différenciées par leurs caractéristiques bioclimatiques. La balance commerciale alimentaire provient principalement des importations de riz, d'aliments transformés, de sucre raffiné, de blé et d'huile de palme. Le coton correspond à la plus importante culture exportatrice, loin devant le sésame et la noix de cajou<sup>12</sup>.

Le type d'alimentation varie entre les zones rurales et urbaines. Le sorgho, le maïs et les haricots constituent 85 % à 90 % de l'alimentation de base. Chiffre qui peut avoisiner les 100 % dans les zones rurales<sup>13</sup>. Les achats de céréales en zones rurales et urbaines sont eux aussi différents. Pour un foyer urbain, le riz correspond à 47 % des dépenses totales de céréales, le maïs à 30 %, le mil et le sorgho à 11 % chacun. Quant aux foyers ruraux, où même les familles productrices sont des acheteurs nets d'aliments, les principales dépenses concernent le mil et le sorgho, avec 39 % et 36 % respectivement. Pour ces foyers, le riz et le maïs ne représentent que 13 % et 12 %, respectivement, des dépenses totales en céréales (SAPAA, 2013a). La consommation de riz a augmenté ces dernières années, et ce, particulièrement dans les zones urbaines. Pourtant, il est moins abordable et la production locale ne répond qu'à 30 % de la demande. C'est pourquoi le riz importé joue un rôle significatif sur les marchés<sup>14</sup>.

Au Burkina Faso, comme dans la plupart des pays de la région, les prix alimentaires de base oscillent fortement au cours de l'année. En accord avec le calendrier agricole, les prix se trouvent à leur plus bas niveau à la fin des récoltes, autour des mois de septembre et d'octobre. À partir de janvier, ils commencent à augmenter jusqu'à atteindre leur plus haut niveau durant les mois de soudure<sup>15</sup>, juste avant la récolte suivante. Dans les zones connaissant une disponibilité alimentaire plus réduite, que ce soit pour des raisons de production, de difficulté d'acheminement ou de distribution, les marchés peuvent s'avérer plus sensibles à ces variations des prix.

## 1.2 SECURITE ALIMENTAIRE

Une bonne partie de la population burkinabé vit dans une situation de malnutrition et d'insécurité alimentaire chronique. Selon le rapport de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) de 2013, le Burkina Faso connaît une situation d'alerte, avec un Indice de la Faim de 22,2 le plaçant en 65e position parmi 78 pays. Le pays fait face à des problèmes de disponibilité et d'accès aux aliments particulièrement graves dans la zone sahélienne. Malgré les bonnes prévisions pour la saison 2013-2014, annonçant une augmentation de la production de 21 % par rapport à la moyenne des cinq précédentes années<sup>16</sup>, le Burkina Faso ne s'est pas encore remis des crises alimentaires des années antérieures. Il faut ajouter au problème structurel du pays l'augmentation récente de la population dans la zone nord du pays. En effet, les migrations des réfugiés du conflit malien compliquent la situation alimentaire des réfugiés comme de la population locale.

Selon les données nutritionnelles les plus récentes (2010) 26,2 % des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition et 88 % souffrent d'insuffisances en micronutriments<sup>17</sup>. Les résultats de l'enquête SMART de 2014 indiquent un taux de Malnutrition Aiguë Globale (MAG) de 8,2 %. Malgré une amélioration de 3 % par rapport à l'année 2009, ces résultats montrent que 430 000 enfants souffrent de malnutrition aigüe, dont 115 000 de malnutrition grave<sup>18</sup>.

La population burkinabé rencontre évidemment des difficultés pour accéder à une nourriture suffisante, de plus, elle est extrêmement vulnérable en cas de crises alimentaires. Ceci touche particulièrement les enfants et affecte aussi bien leur assiduité que leurs performances scolaires. Les difficultés alimentaires émergent, d'une part, des facteurs environnementaux et productifs et, d'autre part, de l'incapacité des institutions nationales comme internationales de répondre à une série de problèmes structurels qui réclament des solutions complexes. Dans un pays comme le Burkina Faso, les réserves alimentaires ainsi que les divers mécanismes de protection sociale sont des outils particulièrement intéressants pour le rôle qu'ils jouent dans la sécurité alimentaire et la vie de la population.

## 1.3 ÉDUCATION

Le système éducatif formel burkinabé se divise en éducation basique, secondaire, supérieure et formation technique et professionnelle. L'éducation basique instruit les enfants de trois à seize ans. Elle comprend les étapes préscolaire (de 3 à 6 ans), primaire (de 6 à 12 ans) et postprimaire (de 12 à 16 ans) ; les deux dernières étant obligatoires. (AN, 2007).

En 2011, le taux d'alphabétisation des adultes était de 59,8 %, tandis que celui des jeunes de 15 à 24 ans atteignait 86,8 % chez les femmes et 92,2 % chez les hommes. Pour ce qui est de la scolarisation : en 2012, le taux de scolarisation primaire était de 85 % avec un ratio filles/garçons de 94,6 en primaire, 81,1 en secondaire et 49,6 dans le supérieur<sup>19</sup>. Dans de nombreux foyers, les enfants jouent un rôle actif dans l'économie familiale. En 2010, 44,8 % des filles et 55,6 % des garçons de 7 à 14 ans effectuaient une activité économique.

Durant l'année scolaire 2009-2010, 2 047 630 enfants (53,2 % de garçons et 46,8 % de filles) étaient scolarisés dans les 10 198 écoles primaires du pays. 29 % des élèves du pays vivent en milieu urbain tandis que 71 % vivent en milieu rural. Par ailleurs, 86 % de ces élèves fréquentent des écoles publiques et 14 % des écoles privées. Dans toutes les régions, plus de 90 % des élèves sont inscrits dans des écoles publiques, hormis dans les régions du Centre, des Hauts-Bassins et du Nord, dans lesquelles le pourcentage d'élèves étudiant dans des écoles privées atteint 48 %, 21 % et 13 % respectivement<sup>20</sup>.

Le Burkina Faso est un pays très jeune, où près de 46 % de la population a moins de 15 ans<sup>21</sup>. Le taux de croissance de la population de 6 à 11 ans<sup>22</sup> a augmenté de 112 % entre 1996 et 2006 et de 33% sur la période 2006-2015<sup>23</sup> (MENA, 2013)

En 2010, le budget éducatif représentait 3,95 % du PIB<sup>24</sup>. Sur la période 2007-2011, le budget de l'éducation concernait en moyenne 17,7 % du budget national<sup>25</sup>. 11,2 % du budget de l'État était destiné à l'éducation basique et 6,7 % à l'enseignement secondaire et supérieur (MENA, 2013).

## 1.4 METHODOLOGIE EMPLOYEE POUR CETTE ETUDE

Ce travail a été réalisé parallèlement à une autre recherche sur la protection sociale au Burkina Faso nommée « Protection sociale et sécurité alimentaire au Burkina Faso : les boutiques témoins ». Ces deux études sont complémentaires et partagent le même objectif d'approfondir les outils de protection sociale dirigés à la sécurité alimentaire.

Durant la première phase de recherche, une première approximation de l'objet d'étude a été réalisée en examinant le cadre de protection sociale du pays, le fonctionnement des réserves alimentaires et le programme de cantines scolaires. L'une des plus grandes difficultés de ce travail réside dans l'accès aux informations concernant ce programme.

La deuxième phase, le travail de terrain, a été conduite pendant 21 jours par une équipe formée de deux chercheuses andalouses (Espagne), une chercheuse burkinabée et un groupe de cinq enquêteurs locaux. Durant les premiers jours de ce travail de terrain, des entretiens ont été menés avec plusieurs acteurs clefs. Ceux-ci ont permis d'améliorer l'approximation de l'objet d'étude comme la définition des zones d'intérêt. Ensuite, des entretiens ont été réalisés dans chaque cantine scolaire avec les acteurs clefs préalablement identifiés. L'objectif était de connaître le fonctionnement pratique du programme ainsi que les défis qu'il rencontrait.

Une série de critères répondant aux besoins des deux études a guidé le choix des cas d'études afin d'optimiser le temps comme les ressources disponibles. Ces critères sont représentés dans le Tableau 1.

**Tableau 1. Critères orientant le choix des zones d'étude**

<b>Critères pour l'étude sur les cantines scolaires</b>
* Bilan de la production de céréale dans chaque province. Les visites de terrain ont couvert des provinces excédentaires et déficitaires.
*Distance à Ouagadougou.
*Existence de Comités de Gestions dans les écoles pour les cantines.
* Acteurs responsables de la gestion des programmes institutionnels de cantines scolaires : PAM, CRS et État.

Source : Élaboration propre

Cinq provinces des régions centrales ont été visitées : Sanmatenga, Boulkiembé, Ziro, Bazega et Kadiogo, au sein desquelles 17 cantines scolaires gérées par l'État ou le CRS et présentes dans les capitales régionales, provinciales et dans des communes rurales ont été étudiées. Pour des questions financières et de sécurité, la région du Sahel n'a pu être visitée. Ainsi, le programme PAM a été analysé par le biais d'entretiens avec des acteurs clefs et d'un examen bibliographique, sans visiter d'écoles.

Durant les visites des écoles, des membres des associations de pères, des associations de mères, des directeurs d'école et des cuisinières ont été interrogés. De plus, dans chaque unité territoriale de gestion éducative, des informations ont été récoltées auprès des responsables du programme de CE de la Direction Régionale de l'Éducation, de la Coordination Provinciale des Cantines Scolaires, des inspecteurs et des conseillers pédagogiques<sup>26</sup>, mais aussi des maires, des organisations paysannes et de la société civile. L'ensemble des entretiens est répertorié dans le Tableau 2.

**Tableau 2. Entretiens effectués**

<b>Généraux</b>	
<b>Organisation/Institution</b>	<b>Nombre</b>
<b>Niveau national</b>	
Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM)	1
Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA)	1
Catholic Relief Service (CRS)	2
Oxfam Intermon	2
Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)	4
<b>Niveau Provincial</b>	
Direction provinciale de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation, (DPEBA)	5
Contrôleur provincial CEB	1
<b>Niveau CEB</b>	
Directeur CEB	1
Inspecteur CEB	1
Conseiller pédagogique CEB	3
<b>Niveau communal</b>	
Mairie	8
<b>Niveau des écoles</b>	
Représentant APE	13
Représentant AME	14
Directeur d'école	17
Cuisinière	12

Source : Élaboration propre

La phase suivante de l'étude s'est concentrée sur l'analyse des résultats obtenus sur le terrain. En plus des membres de l'équipe de recherche, d'autres connaisseurs du pays et de la thématique étudiée ont participé à l'analyse de ces données.

Il s'agit d'une analyse qualitative qui prétend, d'une part, décrire le programme en se basant sur la documentation consultée et les entretiens effectués et, d'autre part, rassembler des points de vue et des opinions ainsi que les possibles impacts signalés par les personnes interrogées. En tout état de cause, étant donné le nombre de CE étudiées et d'entretiens réalisés, les résultats découlant de l'analyse de ces entretiens ne sont pas statistiquement représentatifs.

## 2 POLITIQUES DE PROTECTION SOCIALE ET D'EDUCATION ORIENTEES VERS LA SECURITE ALIMENTAIRE

La protection sociale joue un rôle fondamental dans les pays rencontrant des problèmes d'insécurité alimentaire. Au Burkina Faso, étant données les difficultés de disponibilité et d'accès aux aliments pour un segment considérable de la population, les mesures de protection sociale assument une fonction importante de sécurité alimentaire. Certaines de ces mesures ont des objectifs multiples, comme c'est le cas du programme d'alimentation scolaire. En plus de l'objectif alimentaire, celui-ci cherche à participer à l'amélioration de la situation éducative du pays. Cette partie présente succinctement les politiques publiques de protection sociale et d'éducation en lien avec l'alimentation scolaire au Burkina Faso dont la connaissance est nécessaire à la compréhension du contexte dans lequel évolue le programme de cantines scolaires.

### 2.1 LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROTECTION SOCIALE AU BURKINA

Les documents politiques de référence dans le domaine de la protection sociale, la sécurité alimentaire et l'éducation sont la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS), la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) et le Programme Sectoriel de l'Éducation et de la Formation (PSEF) 2012--2021. Ils font tous partie de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Le Plan de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) a été créé spécifiquement pour le développement sectoriel du PSEF. Ces cadres politiques et stratégiques sont transposés en mesures spécifiques par le biais de décisions politiques utilisant des outils politiques tels les Décrets ou les annonces ministérielles. Enfin, les activités concrètes destinées aux populations spécifiques sont définies par les Programmes et les Projets. Ces derniers s'intègrent aux objectifs énoncés par le cadre et les décisions politiques des niveaux supérieurs. Le programme d'alimentation scolaire s'insère dans la PNPS, la PNSAN et le PDSEB.

La figure 2 décrit le processus de décision et d'application des politiques publiques au Burkina Faso.

**Figure 2. Représentation simplifiée du processus de décision et d'application des politiques au Burkina Faso**



Source : Adaptée et traduite à partir du FAPDA (2010), cité dans le SAPAA (2013b)

## 2.2 LE CADRE POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE AU BURKINA : LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

La plupart des définitions de la protection sociale font référence à la gestion des risques et à l'aide aux pauvres ; d'autres quant à elles y ajoutent une dimension de droits de l'homme (CSA-HLPE, 2012) « La protection sociale comprend toutes les initiatives qui : 1) transfèrent des recettes (effectives) ou des biens de consommation (aliments) vers les pauvres ; 2) protègent les personnes vulnérables contre les risques pour leurs moyens d'existence ; 3) améliorent le statut social et les droits des exclus et des marginalisés » (Devereux et Sabates-Wheeler, 2004 : 9).

Le Gouvernement du Burkina Faso a créé la PNPS en 2012 pour la période 2013-2022. Il définit la protection sociale comme « un ensemble d'interventions publiques qui aident les ménages et individus à mieux gérer les risques et à réduire leur vulnérabilité et leur pauvreté en leur assurant un meilleur accès aux services sociaux et à l'emploi. La PS est un investissement soutenant le développement du capital humain et la croissance économique et non une forme d'assistance ou de secours. » (PNPS, 2012).

L'objectif général de la PNPS est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les classes sociales. Pour cela, elle s'intéresse au développement de mécanismes adaptés et durables de prévention et de gestion des risques et des chocs, à l'universalisation de la sécurité sociale à toutes les catégories de travailleurs et à l'extension de l'éventail des prestations à tous les risques sociaux. Cet objectif général se concrétise au travers de six objectifs spécifiques : (1) améliorer les mécanismes de transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables ; (2) améliorer l'accès des populations pauvres et des groupes vulnérables aux services sociaux de base ; (3) promouvoir et garantir la sécurité de l'emploi et

l'accès à un revenu minimal aux populations ; (4) améliorer et étendre la couverture sociale aux travailleurs des secteurs formel et informel ; (5) améliorer la gouvernance ; et (6) renforcer les capacités de tous les acteurs. Six programmes, dont quatre concernant la protection sociale et deux l'accompagnement, seront exécutés durant les cinq premières années de la mise en place de la PNPS afin d'atteindre les objectifs mentionnés. Cette politique forme un cadre d'intentions dans lequel viennent s'insérer les politiques que le Gouvernement met en place au fur et à mesure de ses possibilités et de sa volonté politique.

Parmi les quatre programmes spécifiques de protection sociale du PNPS, le deuxième visant à « améliorer l'accès des couches vulnérables à l'éducation [et] à la santé » comporte des actions destinées à l'amélioration de l'accès à l'éducation. Certaines d'entre elles concernent la sécurité alimentaire. L'aide aux cantines scolaires émerge de ces actions. Sa réalisation s'effectue de deux manières.

Tout d'abord, l'Action Prioritaire 6 du programme 2 de la PNPS prévoit la « Couverture de toutes les écoles et structures d'éducation préscolaire en cantines scolaires » jusqu'en 2015, avec un budget de 40 060, 43 919 et 48 193 de millions de F CFA pour 2013, 2014 et 2015, respectivement (61 071 076,30 €, 66 954 083,88 € et 73 469 754,88 €). Le MENA s'occupe de cette action en collaboration avec le MASSN (Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale). Elle est complétée par la distribution de manuels scolaires pour les élèves des classes préscolaires et de l'enseignement primaire.

Par ailleurs, ce programme prend en charge les cotisations de l'APE de toutes les filles du CP1. Une partie de cette cotisation sert généralement à financer les cantines endogènes. Ainsi, cette mesure contribue également au fonctionnement des cantines et à la scolarisation des filles.

Le programme d'alimentation scolaire imagine plusieurs politiques et programmes concernant à la fois la protection sociale, la sécurité alimentaire et l'éducation.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'Axe Stratégique 4 « Amélioration de l'état nutritionnel des populations » de la PNSAN fait référence à la malnutrition chronique d'une partie de la population et il imagine cette orientation stratégique avec l'objectif d'« amélioration de l'état nutritionnel des populations [en passant] par la promotion de la production d'aliments à haute valeur nutritive, l'amélioration de la diversification alimentaire des ménages et de la transformation des produits locaux, et de la qualité nutritionnelle des produits alimentaires ». Son objectif spécifique 1, « Améliorer la diversité alimentaire des familles » prévoit d'encourager les cantines scolaires et l'éducation nutritionnelle dans les écoles.

Dans le domaine éducatif, le programme 1 « Développement de l'accès à l'éducation et à la formation » du PSEF 2012-2021 veut améliorer l'accès des élèves aux prestations sociales. Il prétend garantir l'accès aux cantines scolaires à tous les élèves de l'enseignement basique et secondaire, en mettant l'accent sur les populations des zones d'insécurité alimentaire chronique. Pour ce faire, il prévoit les actions suivantes : (1) la construction et l'équipement de cantines scolaires ; (2) les appuis divers aux communautés pour le développement des cantines endogènes ; (3) la construction de magasins de stockage des vivres.

Le PSEF prévoit aussi dans son Programme 2 « Amélioration de la qualité de l'éducation formelle et de la formation » la promotion de la participation communautaire dans l'amélioration des savoirs scolaires et universitaires. Pour cela il préconise (1) le soutien aux plans d'action des COGES dans le cadre de la mise en œuvre de projets communautaires, parmi lesquels les cantines scolaires<sup>27</sup> susceptibles d'influer positivement sur l'organisation pédagogique et sur l'environnement scolaire et universitaire et (2) la formation des acteurs de l'éducation, notamment les chefs d'établissements, les responsables d'unités de formation, les membres des COGES en planification et en montage de projets.

Enfin, le Programme de Développement Stratégique de l'Éducation de Base (PDSEB) intègre aussi le programme d'alimentation scolaire. Ce programme, défini pour la période 2012-2021, se structure autour de plusieurs axes d'intervention, dont l'Axe 6 « la prise en charge de la nutrition et de la santé en milieu scolaire ».

# 3 RESERVES ALIMENTAIRES

Le programme d'alimentation scolaire du Burkina Faso s'approvisionne en grande partie auprès des réserves alimentaires nationales. Il s'agit de réserves d'aliments, en générale de céréales, qui peuvent servir à assumer des fonctions alimentaires et/ou commerciales. Elles peuvent être de différents types selon leur gestion, leurs fonctions et leur territoire de rattachement. Il existe des réserves de gestion publique ou privée, communautaire, gouvernementale ou régionale qui peuvent assumer des missions d'aide alimentaire, de régulation des prix ou de génération de revenus.

Les réserves alimentaires existent depuis les débuts de l'agriculture et ont joué, au cours de l'Histoire, un rôle intéressant d'un point de vue alimentaire, économique et géopolitique. Elles ont adopté des modes de gestion allant du familial et communautaire au gouvernemental et régional.

Dans les années 1960 et 1970, de nombreux pays africains ont utilisé les stocks publics de régulation pour mener des politiques interventionnistes sur les marchés agricoles. Les États se servaient de ces stocks pour jouer un rôle important sur les marchés alimentaires. Ils achetaient aux producteurs, stockaient les aliments et les introduisaient sur le marché en garantissant des prix accessibles pour la population. Ces interventions allaient de pair avec une forte imposition des importations alimentaires (Beaujeu, 2013) évitant aux grains importés, moins chers, d'évincer les grains nationaux subventionnés.

À cause d'un niveau d'endettement élevé des États africains, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International imposèrent à nombreux d'entre eux les Plans d'Ajustement Structurel (PAS). Ces derniers amenèrent avec eux le démantèlement des stocks publics de régulation et la suppression des restrictions aux importations ainsi que d'autres politiques mises en place depuis les années 80 jusqu'à nos jours dans ce domaine. Le volume des réserves nationales a diminué et leur utilisation se limite pour ainsi dire aux situations d'urgence (Beaujeu, 2013).

La taille et la fonction des stocks publics ainsi que le rôle des États dans leur gestion sont actuellement questionnés par l'opinion internationale, en particulier en ce qui concerne l'utilisation des réserves pour réguler les marchés locaux. Leurs utilisations pour des aides directes, comme par exemple les programmes d'alimentation scolaire, sont moins contestées.

## 3.1 RESERVES NATIONALES AU BURKINA FASO

À l'heure actuelle, les réserves alimentaires nationales du Burkina Faso se composent de trois outils : le Stock National de Sécurité (SNS), qui s'appuie sur une réserve physique et une réserve financière, le Stock d'Intervention (SI) et le Stock Commercial de Régulation (SCR). Ces stocks diffèrent quant à leurs critères de mobilisation, leurs utilisations et leurs objectifs. Les cantines scolaires s'approvisionnent auprès du SCR. Cependant, l'étude des divers types de stock permet de comprendre le cadre dans lequel l'État utilise cette réserve de vivres comme la circulation des stocks entre les différents types de réserves.

Le SNS est constitué par une réserve physique de sorgho, mil et maïs, pour un volume total de 35 000 t dont la fonction est de servir de réserve physique garantissant la disponibilité des céréales en cas d'insécurité alimentaire. De plus, elle dispose d'un Stock Financier (SF) avec des ressources permettant l'achat de près de 25 000 t de céréales. Les critères d'autorisation de

l'utilisation de ce stock ainsi que les décisions à ce sujet sont prises conjointement par l'État et ses Partenaires Techniques Financiers (PTF) au sein du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA). Pour mobiliser le SNS il faut atteindre « 5 % de déficit brut national ou [...] 50 % dans au moins une province ; La mobilisation du stock financier [se fait] à partir de 7 % de déficit brut national ou à partir d'un taux de couverture provincial de 45 % pour au moins quinze provinces. »(Beaujeu et Coste, 2013:68). Ces critères ne correspondent pas aux réalités des crises alimentaires qui peuvent surgir localement sans que le taux national brut dépasse ces pourcentages. Pour preuve, le SNS a été constitué en 1994 et n'a été utilisé qu'une seule fois, pour faire face à la crise alimentaire de 2012 (Beaujeu et Coste, 2013).

Néanmoins, pour éviter les pertes, les céréales stockées dans ces réserves doivent être renouvelées à intervalles réguliers lors de « rotations techniques ». Il s'agit d'une mobilisation des grains stockés dans le SNS vers d'autres réserves plus fréquemment utilisées, comme le SI et le SCR. De plus, l'État comme ses PTF peuvent utiliser ces céréales, par exemple pour des opérations d'aide humanitaire, du moment que les quantités utilisées sont remboursées dans les délais définis. Ainsi, le volume stocké dans le SNS a varié au fil du temps en fonction de l'utilisation des céréales et de la capacité de l'État de reconstituer le stock.

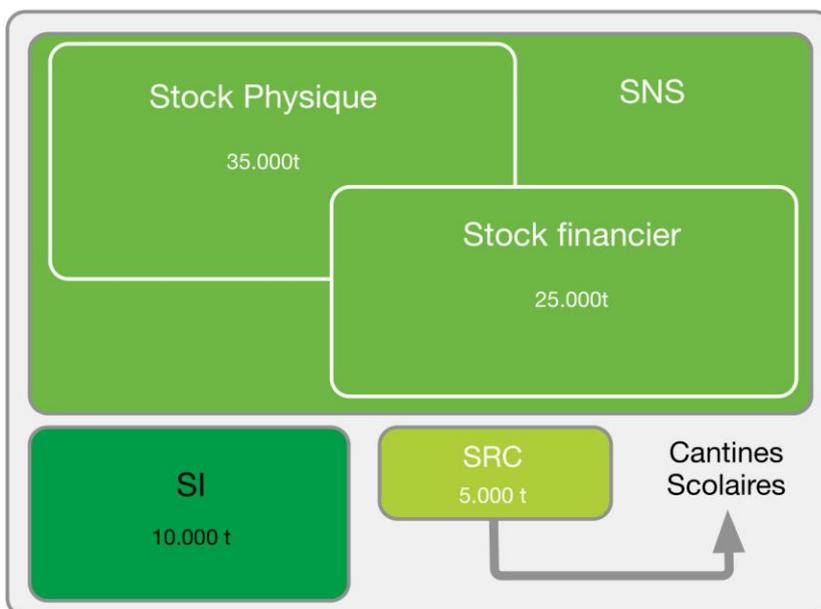
En tout état de cause, la reconstitution du SNS doit suivre les critères définis par le Contrat Plan État-SONAGESS 2010. Les céréales doivent être achetées sur les marchés dans l'ordre de préférence suivant : au Burkina Faso, en Afrique Occidentale et en dernier recours sur les marchés internationaux. « Dans la pratique, la constitution ou reconstitution du SNS a toujours été effectuée sur la base d'achats locaux auprès de fournisseurs nationaux (opérateurs privés céréaliers et OP) qui s'approvisionnent sur le marché national en période post-récolte. » (Beaujeu et Coste, 2013:70). Cependant, ceci ne garantit pas l'absence de céréales importées. En effet, les achats internationaux des opérateurs privés ne sont pas exclus de ce système d'acquisition.

Ensuite, le Stock d'Intervention (SI), créé par l'État en 2004 et géré exclusivement par celui-ci, prétend constituer un outil opérationnel permettant de répondre aux situations de crises face aux difficultés rencontrées par l'utilisation du SNS. Il dispose d'un volume de 10 000 t composé de maïs, mil, sorgho et haricots. Il vise à promouvoir le secteur céréalier et à réguler le fonctionnement du marché de céréales. Il poursuit ce second objectif, d'une part, à l'aide de ventes dans des zones et/ou en périodes de faible disponibilité de céréales afin d'éviter la hausse excessive des prix et, d'autre part, par l'achat en périodes de récolte afin d'éviter que les chutes des prix se répercutent négativement sur les producteurs. Si le SI intervient dans une zone concrète, il effectue généralement ses achats au sein du pays, dans les zones excédentaires, que ce soit dans le but d'enlever des céréales du marché local ou de les introduire dans une région déterminée. Dans les cas extrêmes, le SI peut se fournir sur les marchés internationaux (Beaujeu et Coste, 2013). De plus, le SI peut aussi recevoir des céréales des rotations techniques du SNS.

Le Stock Commercial de Régulation (SCR) correspond au troisième type de réserve nationale. Créé en 2010, il est géré de manière exclusive par l'État en passant par la Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire (SONAGESS)<sup>28</sup>. Les objectifs de ce stock sont multiples : (1) Réguler les prix du marché céréalier, (2) Soutenir la production et la commercialisation des céréales locales, (3) Contribuer à la mobilisation des ressources financières pour les opérations de la SONAGESS, (4) Renforcer les conditions structurelles orientées vers la sécurité alimentaire et (5) Accompagner la politique de l'État en matière de soutien aux prix de commercialisation des céréales locales et des produits dérivés de leur transformation (JO, 2010).

La capacité de stockage physique du SCR est de 5 000 t même s'il sert généralement à la conduite de programmes mobilisant des volumes bien supérieurs, comme c'est le cas de l'alimentation scolaire. Ce stock est constitué par des céréales, théoriquement, d'origine locale : maïs, riz, haricot, sésame et autres sous-produits agroalimentaires résultants de leur transformation.

**Figure 3. Représentation graphique des types de Stocks Nationaux**



Source : Élaboration propre

L'État est le principal fournisseur de vivres du programme d'alimentation scolaire du Burkina Faso<sup>29</sup>. La SONAGESS assure la gestion des vivres du programme de cantines scolaires du MENA. Ce programme s'approvisionne auprès du SCR<sup>30</sup>, principalement en riz et haricot. Durant l'année scolaire 2012-2013, 10 770,72 t ont été distribuées<sup>31</sup>, soit un volume significatif par rapport au volume total des réserves nationales.

Les mécanismes de reconstitution du SCR sont établis par la SONAGESS en fonction « des risques alimentaires auxquels fait face le Burkina Faso et du comportement des marchés de céréales » (JO, 2010). Le SCR se constitue en théorie à travers de deux mécanismes : l'achat direct auprès d'organisations paysannes, nommé « collecte bord champ », et les appels d'offres d'achats publics (JO, 2010).

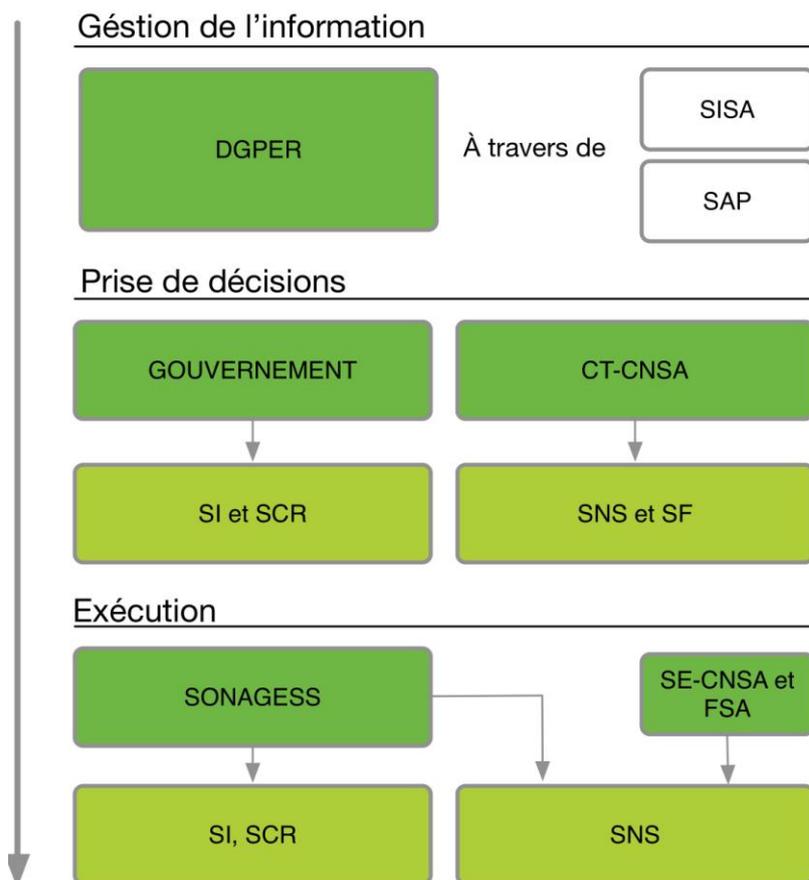
L'achat des céréales servant à approvisionner les cantines s'effectue généralement par le biais d'appels d'offres depuis Ouagadougou. Lors des derniers appels d'offres pour l'achat de vivres destinés au programme<sup>32</sup>, six entreprises ont été sélectionnées<sup>33</sup>, ne laissant aucune place aux organisations paysannes. Sans juger les motifs d'un tel fait, on constate néanmoins que dans la pratique, le volume et les caractéristiques des appels d'offres favorisent les grandes entreprises plus compétitives pour y répondre<sup>34</sup>.

Par ailleurs, le SCR peut également recevoir des céréales du SI et du SNS lors des rotations techniques. Ces stocks possèdent différents critères de reconstitution. De plus, les commerçants locaux peuvent acheter des céréales hors du pays. Aussi, les stocks reçoivent des dons de céréales provenant d'autres pays. Ainsi, il est possible de trouver des céréales importées et/ou données dans le SCR et donc dans les cantines scolaires.

La Figure 4 décrit le cadre institutionnel qui régule les réserves et gère leur fonctionnement.

Les organes de décision concernant l'utilisation des réserves sont : le Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CT-CNSA), formé par le Gouvernement et ses PTF, pour le SNS. Le Gouvernement décide des mobilisations des stocks du SI et du SCR.

**Figure 4. Cadre institutionnel du fonctionnement des réserves nationales au Burkina Faso**



Élaboration propre basée sur Beaujeu et Coste, 2013

Tandis que la gestion des stocks du SI, du SCR, du SNS et du SF revient à la SONAGESS. Dans le cas du SNS et du SF, le SE-CNSA et le Fonds de Sécurité Alimentaire (FSA) participent aussi à sa reconstitution.

Enfin, la Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale (DGPER) du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) se charge de la gestion des informations concernant l'état des critères de mobilisation et de sa transmission aux organes de décision. Cette tâche s'effectue à l'aide du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA) et du Système d'Alerte Précoce (SAP).

# 4 LES CANTINES SCOLAIRES

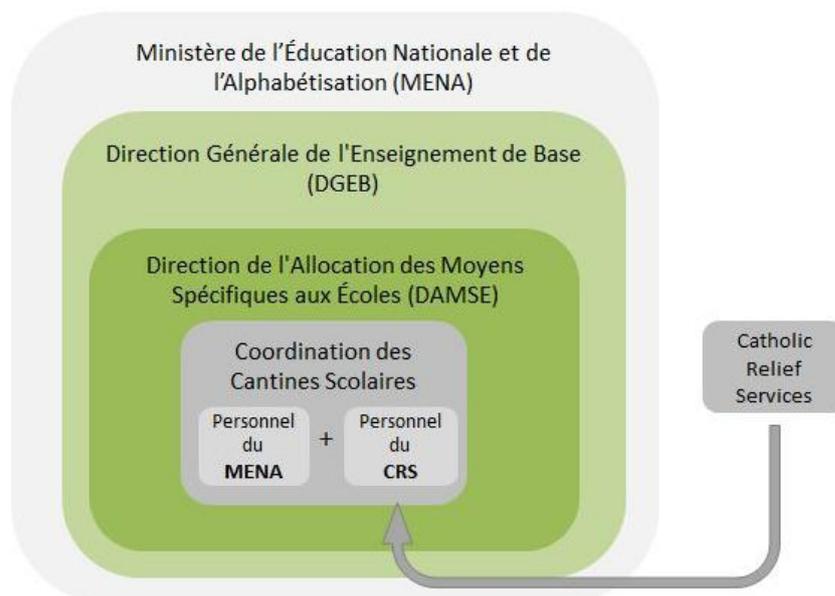
Le programme d'alimentation scolaire, du nom de Cantines Scolaires, est un instrument de protection sociale implémenté à échelle nationale burkinabé depuis plusieurs décennies. Cette initiative vise à améliorer la sécurité alimentaire, les performances scolaires et l'accès à l'éducation.

Le programme s'étend sur la majeure partie du territoire national et cherche à implanter des cantines scolaires dans toutes les écoles du pays, en particulier en milieu rural. Les cantines fonctionnent par le biais des programmes institutionnels d'alimentation scolaire<sup>35</sup> implémentés par différents agents selon les régions. Ils sont bien souvent complétés par la participation des communautés et des familles, nommées « cantines endogènes ». En tout état de cause, le fonctionnement des cantines s'insère dans le cadre administratif du système éducatif burkinabé, décentralisé à tous les niveaux territoriaux.

## 4.1 LA GESTION ADMINISTRATIVE DES CANTINES SCOLAIRES

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) est le dernier responsable du programme d'alimentation scolaire. Il est composé de diverses directions générales dont la Direction Générale de l'Enseignement de Base (DGEB). Celle-ci abrite la Direction de l'Allocation des Moyens Spécifiques aux Écoles (DAMSE) chargée de l'approvisionnement des cantines scolaires de l'ensemble du territoire, du transport, du stockage, du contrôle et de la conservation de la qualité des vivres. De plus, la DAMSE met en place des activités visant à améliorer la santé, l'hygiène et la nutrition des cantines endogènes en lien avec les communautés<sup>36</sup>. La DAMSE comporte une section spécifique appelée « Coordination du Projet Cantines Scolaires » formée par le personnel du MENA (DAMSE) et du CRS. Ce dernier s'occupe surtout des aspects techniques et de conseiller l'État d'un point de vue logistique.

**Figure 5. Structure administrative de la coordination des cantines scolaires**



Source : Élaboration propre

Le MENA possède des structures décentralisées à tous les niveaux administratifs : à l'échelle régionale, les Directions Régionales de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DREBA) et dans les provinces, les Directions Provinciales de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (DPEBA). Toutes deux ont pour mission d'appliquer et de garantir la coordination de la politique d'enseignement basique, d'alphabétisation et d'éducation informelle dans leur zone d'intervention. Elles supervisent, coordonnent et contrôlent, à leurs tours, les activités des unités administratives au sein de leur territoire. Pour ce qui est des CE, le MENA nomme un directeur régional de CE dans chaque région ainsi qu'un contrôleur de CE à échelle provinciale.

Le pays compte cinq Directions Communales de l'Enseignement de Base (DCEB), à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya et Fada N'Gourma, qui coordonne les CEB de ces communes. Dans le reste du pays, les DPEBA coordonnent directement les CEB des communes<sup>37</sup>. Les CEB prennent en charge l'accompagnement pédagogique des enseignants et des animateurs, du contrôle des programmes d'enseignement, de l'alphabétisation, de l'éducation informelle. De plus, ils aident et conseillent les collectivités locales en matière d'éducation basique formelle et informelle. À ce niveau, il y a un inspecteur et un conseiller pédagogique responsables des cantines scolaires. L'inspecteur coordonne et supervise le travail du conseiller pédagogique chargé de la coordination avec les écoles, du suivi et de l'évaluation du programme. Chaque année, les CEB s'occupent de solliciter à la DPEBA la dotation alimentaire pour l'année scolaire à venir.

Au sein de l'école, c'est le Directeur qui est le dernier responsable de la gestion et du fonctionnement de la CE. Cependant, le Directeur délègue généralement cette gestion à un enseignant qui se charge de donner quotidiennement les vivres aux cuisinières pour qu'elles préparent le repas.

Le MENA prévoit d'instaurer des Comités de Gestion de l'École (COGES) en tant que nouveau modèle de gestion des écoles. Ceci affecte directement la gestion des CE. Ce changement de modèle de gestion s'effectue avec le soutien de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) dans le cadre du Projet d'Appui aux Comités de Gestion d'École (PACOGES). Il existe actuellement 302 COGES dans les régions du Plateau Central, du Centre-Nord et de l'Est. Ce nouveau modèle tente d'impliquer différents acteurs locaux dans la gestion et le fonctionnement des écoles et des CE. Il se rapproche des mairies, des leaders locaux, des AME, des APE, des enseignants, etc. dans le but de répartir le poids de la gestion et de la responsabilité de l'école sur l'ensemble de la communauté.

## 4.2 LES PROGRAMMES INSTITUTIONNELS

Au Burkina Faso, les programmes institutionnels d'alimentation scolaire sont menés par trois agents : l'État par le biais du MENA, l'Organisation des Nations Unies par le biais du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et *Catholic Relief Services*, une ONG américaine présente au Burkina Faso depuis plusieurs décennies. Le pays peut être divisé en trois zones en fonction des agents responsables du programme d'alimentation scolaire (voir Figure 7). L'État gère le programme de cantines scolaires dans 41 des 45 provinces du pays. Le PAM se charge des quatre provinces de la région du Sahel et le CRS est présent dans cinq provinces des régions du Centre-Nord et de l'Est ; complétant dans ces régions les apports de l'État.

Dans chaque région, ces agents utilisent différents modèles de gestion du programme de cantines scolaires. Cette section compare le fonctionnement des programmes dans chaque région en décrivant les critères de distribution géographique, la gestion, le financement, les aliments, les quantités distribuées et la portée du programme.

## Antécédents

Le programme de cantines scolaires naquit au Burkina dans les années 60. À cette époque, le CRS assumait la gestion du programme dans l'ensemble du pays et fournissait des écoles aussi bien du secteur rural que du secteur urbain. La prolifération des écoles sur l'ensemble du territoire national durant les décades qui suivirent a conduit le CRS, d'une part, à procéder à une sélection des écoles profitant des ressources du programme et, d'autre part, à demander l'implication de l'État dans la gestion des cantines scolaires. En 1989, l'État a commencé à intervenir dans la gestion du programme d'alimentation scolaire et à assumer progressivement la responsabilité de l'exécution du programme.

En 2004, le PAM a commencé à intervenir dans le pays en se concentrant sur les zones avec de forts taux d'insécurité alimentaire et de malnutrition et de faibles taux d'alphabétisation, concrètement dans les régions du Sahel, du Centre-Nord et de l'Est. Pendant un certain temps, le CRS et le PAM étaient présents simultanément dans les régions du Centre-Nord et de l'Est jusqu'à se réorganiser durant l'année scolaire 2005-2006 pour se répartir dans la position actuelle.

## Distribution géographique

La présence de ces trois acteurs dans les différentes zones du pays répond à la prise en compte des taux d'insécurité alimentaire, d'alphabétisation et de scolarisation en primaire de chacune d'elles (voir Tableau 3). Les difficultés alimentaires se répercutent généralement de manière négative sur les taux de scolarisation ainsi que sur l'assiduité et les performances scolaires. C'est pourquoi les cantines scolaires constituent des mécanismes d'inclusion et de présence scolaire pour les garçons et les filles.

**Tableau 3. Taux d'insécurité alimentaire, d'alphabétisation et de scolarisation au Burkina Faso**

Régions	Prévalence de l'insécurité alimentaire (2012)		Taux d'alphabétisation (2007)	Taux de scolarisation (2009-2010)		
	Total	Grave		Total	Filles	Garçons
<i>Boucle du Mouhoun</i>	54 %		23,2	72,6	74,9	70,1
<i>Cascades</i>	ND		20,4	71,9	76,4	67,3
<i>Centre</i>	55 %	25 %	63,0	83,9	83,5	84,2
<i>Centre-Est</i>	42 %		19,6	72,6	77,1	67,8
<i>Centre-Nord</i>	53 %	24 %	16,6	67,6	73,4	61,7
<i>Centre-Ouest</i>	30 %		28,8	84,5	89,2	79,5
<i>Centre-Sud</i>	29 %		15,9	85,5	88	82,8
<i>Est</i>	60 %	31 %	28,5	52,1	53,6	50,5
<i>Hauts-Bassins</i>	ND		33,4	82,5	86,5	78,4
<i>Nord</i>	48 %		27,0	96,6	105,1	88,1
<i>Plateau Central</i>	60 %	31 %	21,1	84,2	90,4	77,9
<i>Sahel</i>	68 %	24 %	18,0	44,8	46,4	43,1
<i>Sud-Ouest</i>	ND		18,1	74,3	75,5	73
<i>Burkina Faso</i>	54 %		28,3	74,8	78,3	71,2



Dans les zones à forte insécurité alimentaire, la présence du PAM et du CRS visant à intensifier les programmes d'alimentation scolaire n'échappe pas aux difficultés posées par le ciblage géographique. L'une des limites de ce type de ciblage consiste en l'exclusion des enfants à risque d'insécurité alimentaire se trouvant hors de ces zones. Tandis que les enfants des familles plus aisées vivant dans ces zones bénéficient de cette aide sans faire partie de la population vulnérable. Nonobstant, le ciblage individuel, en plus de supposer un coût important, entraîne un risque de stigmatisation qu'il convient d'éviter (HLPE, 2012).

## **Cadre administratif et financier des CE**

### **a) Le Programme Alimentaire Mondial**

Le PAM passe des accords avec l'État burkinabé au travers d'un « programme pays » pour cinq ans. L'accord en vigueur correspond à la période 2011-2015 et cherche à (1) soutenir le développement du capital humain grâce à des programmes de protection sociale ; (2) améliorer l'état nutritionnel des groupes vulnérables ; et (3) renforcer les capacités des petits producteurs par le biais de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles.

Le programme d'alimentation scolaire dans la région du Sahel fait partie des activités mises en place dans le cadre de ce « programme pays » et est exécuté conjointement par le PAM et le MENA dans le but de permettre chaque année scolaire à 100 000 enfants d'avoir accès à l'éducation primaire. Les cantines des écoles primaires visent à améliorer la santé scolaire des élèves, à augmenter les taux de scolarisation, à renforcer les performances scolaires, à encourager l'assiduité à l'école et à réduire les inégalités de scolarisation entre les sexes grâce à des rations à emporter destinées aux filles. Par ailleurs, ce programme prétend aussi renforcer les capacités de gestion du Gouvernement et du corps enseignant pour améliorer le transfert de la gestion du programme par l'État.

Les principales activités du projet concernent : (1) la distribution de deux rations alimentaires par jour aux élèves des écoles primaires bénéficiaires de la région sahélienne ; (2) la croissance du nombre d'écoles primaires participant au programme de cantines scolaires ; (3) la mise en place d'une stratégie de transfert des responsabilités du programme de cantines scolaires au profit du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) ; (4) le renforcement des compétences techniques du MENA en matière d'achats, de transport, de gestion des stocks, de calcul des rations ainsi que de suivi et d'évaluation à l'aide de la formation de 200 membres du personnel.

Par ailleurs, le PAM gère, depuis 2008, le programme pilote « Achats pour le Progrès » (P4P) visant à renforcer les capacités des petits producteurs et à améliorer leur accès aux marchés agricoles (PAM, 2010). Le P4P prétend améliorer les recettes des femmes et des petits producteurs en les faisant entrer sur les marchés avec une plus grande valeur ajoutée. Pour cela, il met en œuvre des processus (1) de formation des OP afin d'effectuer des ventes groupées et (2) de consolidation des capacités des OP et de leurs membres. Il cherche ainsi à renforcer les capacités des OP de répondre aux appels d'offres publiques et privées en augmentant leur capacité de production, la qualité de leurs produits ainsi que leurs capacités de négociation et d'organisation (Traore A. et coll., 2011). Ce programme englobe les achats d'une part des vivres destinés aux cantines scolaires.

De plus, le programme pays du PAM pour le Burkina Faso entreprend en marge du P4P d'autres actions s'engageant aussi vers une amélioration de l'accès aux marchés pour les petits producteurs. Parmi celles-ci se trouve l'aide à la transformation et à l'enrichissement des produits locaux ; en particulier de farines enrichies servant à préparer la bouillie des enfants.

Le PAM gère aussi l'Opération Régionale d'Urgence (EMOP), un programme d'aide aux réfugiés et aux personnes déplacées affectées par l'insécurité malienne, effective de juin 2012 à décembre 2014. Au Burkina Faso, ce programme comprend l'alimentation scolaire d'urgence.

Dans les cantines scolaires, il distribue des repas aux enfants réfugiés inscrits à l'école primaire ; avec les mêmes rations que celles prévues par le programme pays<sup>40</sup>.

Les accords entre l'État et le PAM fournissent une certaine stabilité en ce qui concerne la planification et l'estimation des besoins, même si le financement multilatéral du PAM ne correspond pas à la durée de ces accords. Le PAM perçoit des financements de la part de divers donateurs par le biais de programmes ou de projets dont la durée varie. Celle-ci est souvent plus courte que les cinq ans des accords entre l'État et le PAM. Cela limite l'assurance d'un financement pour l'ensemble de l'engagement et dépend de la volonté et de la disponibilité des pays donateurs durant cette période. Dans le cas de l'alimentation scolaire au Sahel, la coopération canadienne finance actuellement le programme avec un don de 10 millions de dollars sur la période allant d'avril 2014 à décembre 2015<sup>41</sup>.

## **b) L'État**

Les cantines scolaires de l'État sont financées par le Fonds de Soutien au Développement de l'Enseignement de Base (FSDEB), concrètement par le Compte d'Affectation Spéciale du Trésor (CAST). Cette méthode garantit le suivi des dépenses, la transparence des financements et la destination des fonds au soutien de l'enseignement de base. Ce fonds, créé en 2005, est financé par divers donateurs : le Canada, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Suède et l'Unicef<sup>42</sup>. Il sert à financer diverses dépenses du MENA, dont le programme d'alimentation scolaire (Partenariat Mondial pour l'Éducation, 2012). Les dons au CAST fluctuent au fil des années, aussi, les assignations budgétaires de ce fonds sont décidées annuellement. Entre 2006 et 2011, les dons atteignirent leur plus haut niveau en 2007 avec 24 791 millions de F CFA pour tomber à leur niveau le plus bas en 2010 avec 13 867 millions de F CFA. Cependant, ces dons sont conditionnés au niveau d'exécution budgétaire de l'année précédente (MENA, 2013).

Bien que le programme soit consolidé par le niveau politique, les fluctuations annuelles des dotations budgétaires affectent négativement le fonctionnement du programme de cantines scolaires. L'instabilité budgétaire empêche la planification à moyen terme et fait planer l'incertitude sur les écoles. Elle perturbe donc les cantines endogènes qui doivent se réadapter chaque année aux dotations de l'État.

Pour l'année scolaire 2013-2014, l'État assigna 25 000 millions de F CFA (38 112 254,31 €) au programme de cantines scolaires<sup>43</sup> pour l'acquisition de plus de 56 000 tonnes de vivres<sup>44</sup> ; et en 2014, les budgets gouvernementaux destinent 17 500 millions de F CFA (26 678 578,02 €) à l'achat de vivres pour les CE de l'éducation de base<sup>45</sup>. En mai 2013, un appel d'offres était lancé pour l'achat de vivres destinés aux cantines scolaires de l'école primaire pour un montant de 10 222 268 800 F CFA (15 583 748 €). Toutes les écoles du pays peuvent bénéficier du programme de cantines scolaires.

Durant l'année scolaire 2012-2013, des aliments étaient prévus pour 10 830 écoles des 12 354 que compte le pays, soit 87,7 % des écoles. De celles-ci, 9 453 écoles furent servies, soit 87,3 %. Durant cette même année, 2 162 684 élèves bénéficièrent de la distribution de 10 770,72 t de nourriture<sup>46</sup>. Cependant, les données ventilées par régions montrent que certaines ne furent pas suffisamment approvisionnées.

Le Tableau 4 indique, par région, le pourcentage d'écoles servies par rapport au nombre d'écoles prévues.

**Tableau 4. Pourcentage d'écoles servies durant l'année scolaire 2012-2013 par rapport au nombre d'écoles prévues**

Région	% d'Écoles servies par rapport aux écoles prévues
<i>Boucle du Mouhoun</i>	99,6 %
<i>Cascades</i>	100 %
<i>Centre</i>	24,9 %
<i>Hauts Bassins</i>	99,1 %
<i>Est</i>	100,0 %
<i>Centre-Nord</i>	64,7 %
<i>Centre-Ouest</i>	79,0 %
<i>Plateau Central</i>	78,3 %
<i>Nord</i>	80,6 %
<i>Centre-Sud</i>	92,6 %
<i>Centre-Est</i>	100 %
<i>Sud-Ouest</i>	99,4 %

Source : Élaboration propre basée sur les données fournies par le MENA

### c) Catholic Relief Services

Le CRS gère plusieurs programmes au sein de ses cinq provinces d'intervention. Le programme d'alimentation scolaire « Beoog Biiga », comme le « *Faso Program* », mène des actions dans le domaine de l'alimentation scolaire de l'éducation primaire et préscolaire.

Le *Faso Program* est financé par l'*U.S. Agency for International Development* (USAID) par le biais du programme Food for Peace, avec une dotation de 37,8 millions de dollars (27,8 millions d'euros). Il opère de 2011 à 2015 dans les provinces de Namentenga, Gnagna et Komondjari et vise à répondre à l'insécurité alimentaire en se concentrant sur la santé, la nutrition, l'agriculture et le renforcement des capacités. L'une de ses activités correspond à la distribution d'aliments à 337 écoles primaires et préscolaires concernant 193 892 élèves.

Par ailleurs, le programme d'alimentation scolaire « Beoog Biiga » œuvre sur la période allant de septembre 2011 à décembre 2014. Ce projet multisectoriel s'intéresse en plus de l'approvisionnement des cantines aux objectifs suivants : (1) augmenter les taux de scolarisation et de présence, en particulier pour les filles ; (2) renforcer les performances scolaires à l'aide de formations pour le corps enseignant et de distributions de livres et de matériels ; (3) améliorer la santé ainsi que la nutrition maternelle et infantile par le biais de formations sur l'hygiène et la nutrition ainsi que par la distribution de micronutriments ; (4) accroître les capacités des communautés par la mise en place de projets d'infrastructures.

Dans les provinces de Bam et Sanmatenga, Beoog Biiga approvisionne 706 écoles concernant 150 688 élèves. Ce programme d'alimentation scolaire est financé par le Ministère de l'Agriculture des États-Unis. Ceci influence grandement le caractère et les conditions des aides destinées aux cantines scolaires. Cependant, il travaille en collaboration avec le MENA, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. La dotation budgétaire est de 7,6 millions de F CFA : 3,88 millions de F CFA en nature et 3,70 millions de F CFA en espèces.

Si les projets du CRS sont plus courts que ceux du PAM, ils disposent d'un financement garanti pour l'ensemble de la période prévue, car leur donateur est unique (USA). Il s'agit d'une des clefs du bon fonctionnement des programmes d'alimentation scolaire. En effet, cela permet une planification et un développement des stratégies à moyen terme par les acteurs impliqués.

## Aliments distribués et origine

Les programmes d'alimentation scolaire distribuent principalement des céréales, des légumineuses et de l'huile malgré des différences en fonction de l'agent exécutant le programme (voir Tableau 4). Le PAM comme le CRS distribuent des préparations alimentaires et/ou des compléments vitaminés. La provenance des aliments distribués dans les cantines scolaires est variée, certains sont produits au Burkina Faso, d'autres sont importés et d'autres donnés. Dans chaque zone, l'origine dépend de l'acteur gérant le programme.

### a) Le Programme Alimentaire Mondial

Le PAM distribue des haricots, du maïs, du CSB (un mélange préparé composé de farine de maïs et de soja, et enrichi en micronutriments), des vitamines A et de l'huile. Ces aliments sont obtenus grâce à divers mécanismes : achats directs à des producteurs par le biais du P4P dans les zones excédentaires, appels d'offres à des commerçants et dons d'autres pays ou entités.

Les haricots, l'huile et une partie du maïs sont achetés localement. Le reste du maïs vient d'importations ou de dons d'autres pays tout comme les aliments enrichis tels le CSB et la vitamine A.

### b) L'État

Le Gouvernement approvisionne les cantines scolaires en riz, haricots et huile en provenance du SCR, l'un des quatre types de réserves alimentaires nationales du Burkina Faso. Bien que les aliments du SCR soient théoriquement d'origine locale, les mécanismes de reconstitution de ce stock (expliqués dans la partie 3) autorisent la présence d'aliments importés. C'est pourquoi des céréales d'origines diverses peuvent se retrouver dans les cantines scolaires ; qu'elles proviennent d'achats à des commerçants répondant aux appels d'offres ou de dons d'autres pays.

L'appel d'offres lancé pour l'achat des vivres destinés aux cantines scolaires pour l'année scolaire 2013-2014 a conduit à des achats auprès de sept entreprises<sup>47</sup>, pour un montant à chacune d'elles variant entre 3 765 825 000 et 439 310 000 F CFA (5 740 963 et 669 723 euros) (CM, 2013). Le volume de ces attributions comme les caractéristiques des entreprises démontrent que l'achat des vivres pour le programme ne s'effectue pas de manière significative auprès des petits producteurs. De plus, les produits vendus par ces entreprises peuvent provenir d'importations. Ainsi, l'origine locale des aliments n'est pas garantie non plus.

L'État approvisionne les cantines scolaires en riz, dont le prix sur le marché est plus élevé que celui des autres céréales locales. L'importance des volumes achetés par le programme de cantines scolaires pourrait contribuer à encourager la production et les marchés de ces céréales locales ainsi qu'à varier les menus servis dans les écoles en s'adaptant.

Figure 7. Aliments dans l'entrepôt de la cantine scolaire de l'école de Ramongo I (commune de Ramongo, province de Boulkiemdé, région Centre-Ouest). Cette zone est approvisionnée uniquement par l'État et la communauté locale.



### c) Catholic Relief Services

Le CRS complète la participation de l'état avec du blé (boulgour<sup>48</sup>), du CSB, des lentilles et de l'huile. Tous ces produits proviennent des États-Unis par le biais de programmes d'achats de surplus pour l'aide humanitaire.

C'est le Ministère de l'Agriculture des États-Unis qui finance ce programme par le biais du *McGovern–Dole International Food for Education and Child Nutrition Program*. Il l'approvisionne en céréales provenant de l'agriculture américaine, généralement des surplus des récoltes achetés pour être destinés à l'aide humanitaire.

La *Public Law 480*, plus connue sous le nom de *Food for Progress Program*, énonce dans son Titre II le don de produits alimentaires américains à des pays tiers dans le cadre d'accords entre les États et par le biais d'agences publiques ou privées comme le PAM ou des ONG

comme dans le cas du CRS. Les vivres proviennent dans tous les cas de la *Commodity Credit Corporation* (CCC). La CCC est une agence gouvernementale faisant partie du Ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA). Cette agence fut créée afin de stabiliser, « soutenir et protéger les recettes agricoles et les prix ». À l'heure actuelle, elle s'occupe de « la concession de crédits, de la réalisation des achats, des paiements et d'autres opérations comme la fourniture de matériaux et d'infrastructures pour la production et la commercialisation de biens agricoles. De plus, la CCC se charge des autorisations de vente de biens agricoles aux agences gouvernementales des autres gouvernements ainsi que des dons d'aliments aux agences d'aide humanitaire<sup>49</sup> ». Cette pratique est fortement critiquée par certains pays du Sud et par certaines organisations de la société civile qui considèrent qu'elle permet de manipuler les politiques des autres pays, qu'elle ne favorise pas le développement endogène et qu'elle protège la production agricole du Nord qui sinon ne serait pas compétitive sur les marchés (Mauder et coll. 2006).

Les programmes d'alimentation scolaire détiennent un grand potentiel de développement local qu'ils pourraient accomplir en s'approvisionnant localement. Les grands investissements effectués pour faire fonctionner les cantines pourraient se répercuter, synergiquement, sur les petits producteurs qui fourniraient la cantine, dynamisant de la sorte la production et l'économie locale (Gelli, 2011). L'expérience du P4P est particulièrement intéressante, non seulement en ce qui concerne les achats locaux,<sup>50</sup> mais aussi pour le développement des capacités des OP locales. La mise en place de ce type d'initiatives par l'État et le CRS pourrait participer au développement endogène des communautés.

**Tableau 5. Tableau résumant les produits distribués dans les cantines scolaires**

	<b>PAM</b>	<b>CRS</b>	<b>État</b>
<i>Céréale</i>	Maïs	Blé	Riz
<i>Légumineuses</i>	Haricots	Lentilles	Haricots
<i>Huile</i>	Huile	Huile	Huile
<i>Compléments</i>	CSB Vitamine A	CSB	--

Les aliments distribués dans les cantines sont étudiés selon leur variété et leur qualité.

La diversification des régimes alimentaires constitue l'un des défis du programme. Les rations sont composées d'une base céréalière accompagnée d'une petite portion de légumineuses et d'huile. Il n'y a généralement pas de changement de menu, le même plat est consommé quotidiennement. Dans les zones desservies conjointement par le CRS et l'État, le régime est plus divers, car les différents types de céréales (blé et riz) et de légumineuses (lentilles et haricots) sont alternés. L'absence de fruits, de crudités et de légumes maraîchers est généralisée. À la place, le PAM et le CRS distribuent des compléments alimentaires et vitaminés dans les cantines. Les menus distribués ne sont jamais complets d'un point de vue nutritionnel. Cependant, étant donné le contexte, les aliments servis s'adaptent aux caractéristiques nutritionnelles des habitudes alimentaires du pays.

Par ailleurs, 54 % des cantinières interrogées jugeaient que les produits distribués dans les cantines étaient de mauvaise qualité, 23 % qu'ils étaient de qualité moyenne, et les 23 % restant qu'ils étaient de bonne qualité. Les parents et les directeurs d'écoles interrogés sont moins critiques de la qualité des produits bien qu'ils pointent du doigt le mauvais état du riz et de l'huile ainsi que les courts délais avant la péremption des produits au moment où ils arrivent dans les écoles.

## Portée du programme : Quantités distribuées, rations quotidiennes et modalités

Afin de déterminer la portée du programme, il faut s'attacher à la dotation alimentaire du programme par élève et par an, aux quantités distribuées par les rations quotidiennes ainsi qu'aux modalités existantes. Les dotations alimentaires varient en fonction de l'agent intervenant et déterminent les périodes d'activité des cantines. Bien que les cantines endogènes soient relativement généralisées dans les écoles du pays et qu'elles allongent généralement leurs périodes d'activité, cette section ne reflète que les périodes d'activité prévues par les programmes institutionnels d'alimentation scolaire, les périodes d'activité des cantines endogènes sont variables.

Dans la région sahéenne, le PAM fournit des aliments aux cantines pour assurer leur fonctionnement durant neuf mois, soit durant la totalité de l'année scolaire, en distribuant deux rations par jour : le petit déjeuner et le déjeuner.

L'État, présent dans toutes les autres régions, distribue des aliments couvrant des périodes variant chaque année scolaire en fonction du budget annuel. Durant l'année scolaire 2013-2014, le Gouvernement a distribué à toutes les écoles du programme de la nourriture pour quatre mois avec une ration unique pour le déjeuner.

Par ailleurs, le CRS complète la participation de l'État dans les cinq provinces où il intervient durant un maximum de cinq mois selon la province. Dans ces provinces, il sert une unique ration quotidienne à l'heure du déjeuner.

Le PAM comme le CRS disposent de modalités spécifiques visant à encourager la scolarisation et l'assiduité des filles à l'école, en proposant des « rations à emporter ». Dans le cas du PAM, ces rations correspondent à 10 kg de CSB par mois pour les filles des deux dernières classes de primaires de toutes les écoles. Dans le cas du CRS, elles nourrissent toutes les filles des écoles primaires dont le taux de scolarisation féminine est inférieur à 40 %. Cette modalité est conditionnée à une assiduité mensuelle des bénéficiaires de 90 % (2012, CRS).

Les cantines scolaires burkinabè servent des repas 18 jours en moyenne par mois durant les périodes d'activité des écoles<sup>51</sup>. Les quantités quotidiennes distribuées durant le déjeuner sont théoriquement les mêmes pour toutes les écoles : 167 g de céréales, 39 g de légumes et 17 ml d'huile<sup>52</sup>. Cette ration correspond à 42 % des besoins journaliers en calorie durant ces jours-là. Cependant, la balance mensuelle de l'apport des cantines tombe à 25 % des besoins en calorie de chaque élève durant les mois de fonctionnement des CE. L'estimation de l'apport annuel varie en fonction du nombre de mois d'activité de la cantine. Le Tableau 6 détaille les apports caloriques journaliers, mensuels et annuels en fonction de la province et des agents assurant la fourniture des vivres aux cantines scolaires

**Tableau 6. Pourcentage des besoins en calorie couverts**

Provinces	Agent	Journalières <sup>53</sup>	Mensuels <sup>54</sup>	Annuels
35 provinces	État (4 mois)	42 %	25 %	8,3 %
5 provinces (Bam, Sanmatenga, Namentenga, Gnagna et Komondjari).	État (4 mois) CRS (5 mois)	42 %	25 %	18,6 %
4 provinces (région du Sahel)	PAM (9 mois)	ND*	ND	ND

\*Les données concernant les quantités fournies par le PAM pour le petit-déjeuner sont inconnues.

## Appréciation de la portée

Dans les zones que l'État approvisionne seul, la dotation alimentaire ne couvre généralement que quelques mois durant la période scolaire. La complémentarité des apports gouvernementaux et familiaux possède un aspect positif. En effet, elle permet aux communautés de s'approprier le projet de cantines scolaires et de se responsabiliser. Cependant, les difficultés rencontrées par les familles pour approvisionner les cantines conduisent, en fin d'année scolaire, à des pénuries pour nombre d'entre elles qui doivent cesser de fonctionner. De plus, ces pénuries coïncident avec la période de soudure dans laquelle la situation alimentaire des familles est la plus délicate. Cette période correspond, de plus, à celle des examens scolaires pour les dernières années de primaires. Certaines écoles rationnent les aliments afin de s'assurer qu'il en reste pour ces groupes durant les examens. Ainsi, les demandes d'augmentations des dotations alimentaires destinées aux cantines étaient fréquentes lors des entretiens réalisés. 81 % des parents et 53 % des directeurs d'écoles interrogés considéraient que la ration quotidienne comme la durée de l'aide étaient insuffisantes.

De plus, la dotation alimentaire initialement prévue pour les élèves se voit réduite pour trois raisons. Tout d'abord, les quantités distribuées ne correspondent pas exactement au nombre de personnes fréquentant la cantine. En effet, les dotations alimentaires annuelles par école se calculent par rapport au nombre d'élèves inscrits durant l'année scolaire antérieure. Il existe ainsi des écarts entre les quantités prévues et le nombre de bouches à nourrir. Cet écart se traduit généralement par une diminution de la taille des rations par élève. Qui plus est, les cantinières et les professeurs mangent généralement à la cantine sans avoir été pris en compte par les dotations. Ceci réduit plus encore les quantités distribuées à chaque élève.

Deuxièmement, tout au long de cette étude, divers acteurs affirmèrent que le programme rencontrait des problèmes de malversation<sup>55</sup> de vivres. Cela s'explique principalement par le manque de ressource attribuée au suivi du programme se traduisant par le détournement d'une part des aliments.

Enfin, le manque de lieu de stockage adéquat dans certaines écoles entraîne des pertes vivrières, et ces, en particulier durant la saison des pluies. Tous ces facteurs réduisent la quantité d'aliments disponibles pour les enfants conduisant de la sorte à un dysfonctionnement du programme.

## Personnel et Suivi

Le MENA est responsable du suivi et de l'évaluation du programme de cantines scolaires. Il s'appuie pour cela sur des conseillers pédagogiques chargés de visiter les écoles, de garantir le bon fonctionnement des cantines ainsi que le respect des consignes pour remplir les documents de suivi. Nonobstant, les ressources destinées à cette entreprise sont particulièrement limitées ce qui porte préjudice au contrôle du fonctionnement du programme. En effet, toutes les écoles ne peuvent pas être visitées et les plus éloignées ne sont généralement pas surveillées. Parmi les limitations du programme, les personnes interrogées citent les budgets d'essence et le nombre d'écoles par conseiller pédagogique<sup>56</sup>.

Dans les zones où il est présent, le CRS procède à ses propres évaluations et suivis, parallèlement au suivi réalisé par le MENA, en visitant toutes les écoles dans laquelle il distribue des vivres<sup>57</sup>.

La formation des enseignants responsables des cantines, des directeurs, des AME, des APE, des cantinières ainsi que de tous les autres agents participant à la gestion du programme s'avère indispensable à son bon fonctionnement. Le CRS comme le PAM mettent en place des formations traitant de la gestion des vivres de l'école, de l'hygiène durant la préparation des aliments, de la santé nutritionnelle, etc. Bien que l'État les intègre à son programme, ses formations demeurent isolées et ponctuelles. Cette carence explique les déficiences du programme. Durant les entretiens, les conseillers pédagogiques relevèrent certaines difficultés en lien avec ce manque, en particulier quant à l'hygiène lors de la préparation des aliments et à la bonne utilisation des fiches de suivi remplies par les directeurs d'écoles.

## 4.3. LES CANTINES ENDOGENES

Les dotations alimentaires des programmes institutionnels de cantines scolaires du PAM, du CRS et de l'État sont complétées par les participations des familles aux écoles. Ces contributions, nommées cantines endogènes<sup>58</sup>, sont gérées par les associations de pères (APE) et les associations de mères (AME) et font fonctionner la cantine durant quelques mois supplémentaires.

Dans toutes les écoles visitées, les cantines endogènes fonctionnaient de manière semblable. Au début de l'année scolaire, les familles collaborent pour mettre en marche la cantine scolaire durant deux ou trois mois, généralement de septembre à novembre, afin de pouvoir commencer les cours avec une cantine fonctionnelle jusqu'à la réception de l'approvisionnement des programmes institutionnels. Les associations de pères et les associations de mères jouent un rôle clef dans le fonctionnement des cantines endogènes.

Les APE s'occupent de prendre les décisions concernant la cantine, la gestion des contributions des familles, la gestion des conflits, la supervision du stock de céréales et celle de la préparation de la cuisine. Les associations de mères (AME) s'occupent généralement de l'exécution de la plupart des décisions prises par les APE. Fournissant une quantité importante de travail non rémunéré, elles ont moins de poids dans les prises de décisions. Elles peuvent être chargées de collecter les vivres, de planifier le travail des cuisinières et de sensibiliser à l'hygiène. Dans certains cas, les femmes cultivent des champs collectifs servant à alimenter la cantine.

Dans chaque école, l'APE se réunit au début de l'année scolaire et fixe une contribution par famille qui peut être en nature ou en espèce. Les contributions en nature<sup>59</sup> sont les plus courantes, particulièrement en zones rurales. Le début de l'année scolaire, coïncidant avec les récoltes, est généralement un moment favorable aux participations des familles, surtout pour celles qui possèdent leurs propres récoltes. Les vivres sont stockés dans l'école et utilisés durant l'année scolaire ; soit pendant les mois précédant l'arrivée de la dotation des programmes institutionnels, soit en la complétant. S'il le faut, une portion peut être vendue pour acheter d'autres vivres, par exemple si les quantités de céréales et de légumineuses sont disproportionnées.

Cette contribution en nature peut être remplacée par une participation économique à l'achat des aliments. En raison des difficultés des familles à participer économiquement, ce système est généralement plus problématique.

### **Autres contributions des familles**

En plus des contributions en vivres pour quelques mois, les familles, par le biais des APE et AME sont responsables d'apporter durant toute l'année scolaire le reste des apports nécessaires au fonctionnement de la cantine. Ces apports comprennent le combustible pour la cuisine (bois), l'eau pour cuisiner les aliments, les condiments (sel ou ingrédients pour la sauce), la mouture des céréales, les ustensiles de cuisine et la rémunération des cuisinières. Pour cela, une contribution économique variant entre 100 et 1 000 F CFA par élève et par an ainsi que des activités lucratives comme la vente d'emballages usagés sont parfois mises en place.

Bien que les communautés en soient responsables, dans la plupart des cas, le travail des cuisinières n'est pas rémunéré, mais effectué bénévolement par les femmes de la communauté. Dans certaines écoles, cependant, les cuisinières touchent un salaire pris en charge par les familles.

## Genre

Le rôle des femmes des communautés au sein des cantines scolaires dépend de leur condition de genre. Les femmes jouent deux rôles importants dans les cantines scolaires, en tant que mères, au sein des AME, et en tant que cuisinières.

Les AME sont exclusivement constituées de femmes, tandis que des femmes et des hommes participent aux APE, les femmes y étant minoritaires. Comme cela a été mentionné précédemment, la majorité des décisions concernant la cantine sont prises par les APE ; les AME se contentant d'exécuter la plupart des décisions déjà entérinées. Cette exclusion des instances de décision reflète les inégalités de genre et place les femmes dans une position de pouvoir plus défavorable.

Par ailleurs, le travail des cantinières est rarement rémunéré. Les femmes de la communauté cuisinent volontairement et parfois à tour de rôle. Il s'agit là d'une infra valorisation et d'une non- visibilité du travail de soins de ces femmes.

Il reste un long chemin à parcourir à l'égalité de genre burkinabèe. Ces commentaires prétendent relever quelques points relatifs aux cantines dans lesquelles les femmes se trouvent clairement en situation défavorable du fait de leur condition de genre.

## 4.4 LE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

L'objectif gouvernemental de livraison des vivres au début de l'année scolaire permettrait d'améliorer la planification des cantines endogènes et donc le fonctionnement des cantines scolaires. L'irrégularité des dotations, comme les retards de livraison, freine aussi le programme. La complexité de la logistique nécessaire à l'approvisionnement dans les délais de toutes les écoles du pays, en particulier dans les provinces gérées par l'État<sup>60</sup>, l'amplitude du programme et les faibles ressources lui étant destinées, conduit à des dysfonctionnements du programme se traduisant par des retards dans les livraisons<sup>61</sup>. Ceci met en difficulté l'organisation et la planification des cantines scolaires ainsi que l'organisation des cantines endogènes.

Ces dysfonctionnements s'expliquent (1) par le faible budget destiné au transport des vivres, qui est généralement délégué à des entreprises privées et (2) par le manque de voies de communication stables et ouvertes entre les différents acteurs impliqués dans la gestion des cantines, allant de la gestion ministérielle et de la SONAGESS vers les écoles elles-mêmes.

À l'échelle scolaire, le fonctionnement de la cantine peut être décrit en trois phases : contrôle du stock et retrait de vivres, préparation des aliments et service du repas.

Une unique livraison amène les vivres jusqu'à l'école<sup>62</sup>. Ceux-ci sont stockés dans l'école, en général dans un entrepôt suffisamment grand prévu à cet effet. Un membre du corps enseignant, responsable de la cantine, a accès à cet entrepôt et se charge de fournir les quantités nécessaires à la préparation des rations journalières. L'APE et le directeur peuvent aussi superviser cet entrepôt comme l'utilisation de ses vivres. De plus, 70 % des écoles visitées possèdent un gardien supervisant l'entrepôt. Il peut s'agir du gardien de l'école ou encore d'un gardien recruté exclusivement à cette fin.

Les cuisinières reçoivent les ingrédients et préparent le repas. Parfois, les filles majeures de l'école participent aussi à la cuisine. Dans toutes les cantines visitées, les cuisinières étaient des femmes de la communauté. Dans la plupart des cas, ce sont des mères d'élèves. Néanmoins, certaines femmes de la communauté sans un tel lien de parenté collaborent parfois. Le travail des cuisinières est rarement rémunéré. Ainsi, il est souvent réalisé à tour de

rôle par plusieurs femmes de la communauté. Ceci perturbe le bon fonctionnement de la cantine en empêchant les normes d'hygiène et de préparation des aliments de se mettre en place.

Par ailleurs, les infrastructures dont disposent les cuisinières sont très précaires. La préparation des repas est compliquée par le manque d'ustensiles et d'accès à des points d'eau sûrs. Au mieux, l'école dispose d'un abri où préparer le repas. Dans la plupart des cas, on cuisine à l'air libre ou derrière un mur protégeant du vent et de la poussière. Toutes les écoles visitées utilisaient du bois comme combustible pour faire la cuisine. Face à cette forte consommation de bois, le PAM est en train de mettre en place un projet pilote d'énergie alternative avec des cuisines à gaz et des bio digesteurs. Quand le repas est prêt, les rations sont distribuées dans des petits récipients que les enfants apportent de chez eux.

# 5 EFFICACITE DES CANTINES SCOLAIRES

Tous les agents interrogés évaluent positivement l'initiative des cantines scolaires pour sa contribution à la santé et à l'éducation des enfants ainsi qu'à la situation économique et alimentaire des foyers. Le Gouvernement destine de nombreuses ressources au programme d'alimentation scolaire. De plus, il est soutenu par d'autres entités comme le PAM et le CRS. Pourtant, les dotations sont insuffisantes et son fonctionnement n'est pas exempt de défis et difficultés. Ainsi, l'intervention communautaire est indispensable au fonctionnement des cantines. La complémentarité entre les programmes institutionnels et les participations communautaires permettent aux communautés de s'approprier cette mesure et d'en augmenter la portée. Cependant, les participations communautaires peuvent supposer un poids important pour certaines familles. Ainsi, il conviendrait d'ajuster les dotations communautaires et familiales aux possibilités contextuelles.

## OBJECTIFS

Cette mesure de protection sociale assume à la fois des objectifs alimentaires et des objectifs éducatifs. Toutes les écoles fournissent des rations journalières très semblables. Ainsi, la portée de leur contribution dépend de la durée des périodes de fonctionnement de la cantine. Les écoles dont les cantines fonctionnent le plus longtemps sont celles qui bénéficient du CRS ou du PAM et qui se trouvent dans les zones à fort taux d'insécurité alimentaire et à faible taux de scolarisation ou encore celles au sein desquelles la communauté s'implique davantage dans la cantine endogène. En tout état de cause, les cantines soulagent grandement les familles, avec une moyenne de 5,8 enfants par femme. 100 % des parents interrogés considèrent que la principale contribution de la cantine est d'améliorer l'alimentation de leurs enfants.

Par ailleurs, les cantines scolaires cherchent à augmenter la scolarisation des enfants, à garantir leur assiduité tout au long de l'année scolaire et à améliorer leurs performances. D'après les entretiens, cet objectif est lui aussi atteint. 51 % des parents interrogés reconnaissent que la présence de leurs enfants à l'école dépend de l'existence de la cantine. Les parents comme les directeurs des écoles visités soulignent l'amélioration des performances scolaires. Ce dernier aspect se fait particulièrement remarqué à la fin de l'année scolaire, durant la période de soudure. Normalement, l'absentéisme scolaire y est plus fréquent, surtout si la cantine ne fonctionne pas.

Les cantines scolaires sont l'un des principaux programmes de protection sociale actuels du Burkina Faso. En 2009, son budget représentait 24 % des dépenses totales en programmes de protection sociale et son service concernait 27 % des bénéficiaires des initiatives de protection sociale<sup>63</sup>BM, 2011).

Selon le Gouvernement burkinabé, les CE contribuèrent à l'augmentation des taux d'achèvement des études. Le taux d'achèvement des études primaires est passé de 28 % (22,6 % pour les filles) en 2001/2002 à 55,1 % (53,7 % pour les filles) en 2011/2012, soit une croissance annuelle de 2,7 points en moyenne. Cependant, ce taux est 2,18 fois plus petit en zones rurales qu'en zones urbaines, avec 28 % en zones rurales et 61 % en zones urbaines (UNICEF, 2013). L'amélioration des taux d'achèvement s'explique par la combinaison de plusieurs mesures de la politique éducative qui influence à la fois l'accès et les performances des élèves de tous les cycles. Ces mesures correspondent à la mise en place des cantines

scolaires, à la réduction des distances parcourues par les enfants et à l'implication des communautés par le biais des APE, AME et COGES (MENA, 2013 : 39). Par ailleurs, la gratuité de l'éducation primaire est primordiale pour garantir l'accès des plus pauvres au système éducatif. Malgré les efforts pour augmenter les taux de scolarisation, un nombre significatif<sup>64</sup> d'enfants ne sont toujours pas scolarisés (UNICEF, 2013).

Il existe d'autres mesures visant à améliorer la qualité de l'éducation et à inciter les familles à inscrire leurs enfants à l'école ; comme la distribution gratuite de matériels et de manuels scolaires ainsi que d'autres services<sup>65</sup>. Si les analyses empiriques ne permettent pas d'obtenir des conclusions quant à la variable scolaire qui influence le plus positivement l'éducation, il semble qu'au Burkina Faso, les cantines scolaires ont un double impact positif, surtout en ce qui concerne les filles. D'une part, elles augmentent la scolarisation et l'assiduité des enfants. D'autre part, elles améliorent la concentration et donc les résultats scolaires grâce à une alimentation saine et à la suppression des deux allers-retours quotidiens de l'école à la maison, en particulier dans les zones rurales où les écoles peuvent être très éloignées des foyers des enfants (Rérole, 2007)<sup>66</sup>.

Une évaluation de la BM réalisée en 2008 sur le programme du PAM dans la région du Sahel concluait que les déjeuners à l'école ainsi que les rations à emporter pour les filles avaient permis d'augmenter le taux de scolarisation féminin de 6 %. De plus, les rations à emporter affectent positivement la situation nutritionnelle des frères et sœurs cadets. Néanmoins, cette évaluation affirme qu'aucune des deux modalités n'affiche d'impacts positifs significatifs sur l'apprentissage. Par ailleurs, selon Cockburn et coll. (2012), l'impact des cantines scolaires est discutable, car la couverture et les coûts communautaires varient considérablement et ne sont pas connus avec précision. Une étude régionale révèle qu'une famille sur cinq continuait de payer les frais d'inscription, trois sur cinq payaient les cantines scolaires et un élève sur cinq n'avait pas reçu les manuels scolaires gratuits durant l'année scolaire 2010-2011. (Cockburn et coll., 2012).

## 6 CONCLUSIONS

Les cantines scolaires s'avèrent être une mesure de protection sociale d'une grande aide pour les foyers burkinabé. Son fonctionnement contribue à améliorer l'alimentation des enfants, leur scolarisation, leur assiduité et leurs performances scolaires tout en soulageant les dépenses alimentaires des familles. De plus, l'infrastructure de distribution et le modèle de gestion des cantines scolaires peuvent s'avérer particulièrement utiles à un approvisionnement efficace des populations en cas de crise alimentaire.

Plusieurs institutions (l'État, le PAM et le CRS) se coordonnent pour gérer cette initiative. Ils se répartissent dans le pays en fonction de l'insécurité alimentaire, de l'analphabétisme et de la scolarisation. De plus, les programmes de cantines scolaires revêtent un intérêt particulier pour être complétés par les cantines endogènes de chaque école : des initiatives locales d'alimentation scolaire. Le fonctionnement de la cantine est ainsi prolongé de quelques mois. De plus, les familles et les communautés s'impliquent dans sa gestion. Cependant, il convient (1) de tenir compte de la reproduction des rôles de genre afin d'éviter de perpétuer les inégalités et d'encourager des processus de développement endogènes dans lesquelles les femmes jouent un rôle plus décisionnel et (2) de mesurer l'effort que suppose la contribution aux cantines endogènes pour certaines familles et d'établir des mesures d'aide, qu'elles soient communautaires ou nationales, pour les familles ayant le plus de difficultés pour apporter leurs concours.

Le Gouvernement burkinabé destine de nombreuses ressources à ce programme en essayant d'approvisionner toutes les écoles des quarante-et-une provinces du pays dans lequel il intervient. Cependant, jusqu'à présent ces ressources étaient insuffisantes et mal gérées pour (1) approvisionner toutes les écoles du pays, dont le nombre croît chaque année, (2) allonger le fonctionnement de la cantine afin de couvrir l'année entière et (3) mettre en place un système de suivi efficace.

Les difficultés du suivi engendrent des problèmes tel le détournement des vivres. Par ailleurs, un budget plus conséquent permettrait de renforcer les systèmes de distribution et le respect des délais de livraison, d'élargir la gamme alimentaire proposée ainsi que d'améliorer la qualité et la quantité de certains produits. De plus, des ressources supplémentaires permettraient de prendre en charge les rémunérations des corvées effectuées par les cuisinières ; lesquels sont rarement rémunérés par les communautés. Enfin, il faudrait améliorer les infrastructures et les équipements destinés au stockage des vivres et à la préparation des repas.

Une part considérable des aliments servis dans les cantines scolaires ne proviennent pas de production burkinabé. Certains sont importés par des commerçants locaux et achetés par la SONAGESS, d'autres sont obtenus par des organismes comme le PAM dans d'autres pays, ou bien donnés par les États-Unis ou d'autres pays. Étant donné le volume du programme, celui-ci pourrait avoir un impact extrêmement positif sur l'agriculture et l'économie locales si la plupart des vivres distribués étaient achetés auprès de petits producteurs locaux. Des questions logistiques et organisationnelles compliquent les achats auprès des petits producteurs. La promotion des achats locaux constitue un pari requérant des changements dans la manière d'acheter pour approvisionner les cantines, ainsi que la mise en place de processus de capacitation des OP, comme le fait le P4P. Afin d'encourager les achats locaux, une autre formule consiste en un modèle de gestion où les ressources monétaires sont transférées aux écoles ou aux COGES pour qu'ils effectuent les achats localement dans chaque village ou au niveau provincial. Ce modèle réduit les difficultés logistiques tout en favorisant le développement local.

# 7 RECOMMANDATIONS

## POUR LE GOUVERNEMENT

### **Affecter des budgets stables**

L'affectation de budgets stables au programme de cantines scolaires permettrait aux acteurs impliqués d'améliorer la planification de sa gestion, en particulier dans les écoles. Les participations communautaires (cantines endogènes) sont fixées en fonction des dotations gouvernementales. Elles cherchent à maintenir la cantine ouverte le plus longtemps possible, selon les possibilités des familles. En garantissant un certain nombre de mois stables d'approvisionnement en vivres, l'État simplifierait l'organisation des communautés pour compléter les vivres restants et planifier les tâches supplémentaires nécessaires au fonctionnement de la cantine.

### **Garantir la rémunération des cuisinières**

Ce sont les communautés qui sont chargées de la rémunération des cuisinières. Cependant, dans la plupart des cas, elles ne l'assument pas. Dans la pratique, les cuisinières travaillent donc sans rémunération. Il s'agit là d'une infra-valorisation et d'une invisibilisation du travail effectué par les femmes qui contribuent à la perpétuation des relations inégales mettant les femmes dans une situation défavorable par rapport aux hommes. La garantie d'une rémunération pour les cuisinières participerait à l'amélioration de la condition féminine dans les communautés et à la construction de relations plus égalitaires.

### **Assurer la fourniture en vivres durant la période de soudure**

La temporalité du programme, c'est-à-dire son nombre de mois et sa période de fonctionnement annuel, ne permet pas d'assurer le fonctionnement des cantines durant la période de soudure. Pendant les derniers mois de l'année scolaire, la disponibilité des aliments sur les marchés se réduit tandis que l'augmentation des prix en complique l'accès pour les familles pauvres. La garantie de l'ouverture de la cantine durant cette époque, en particulier dans les zones à fort risque d'insécurité alimentaire, contribuerait à l'amélioration de la situation alimentaire des élèves et de leurs familles ainsi qu'à la progression des performances scolaires en fin d'année scolaire, période d'examens pour certaines classes.

### **Coordonner le fonctionnement des cantines avec d'autres activités en lien avec la santé et la nutrition**

L'amélioration de l'alimentation des enfants doit s'accompagner de mesures complémentaires renforçant l'état nutritionnel des élèves. Il convient de mettre en place des activités de sensibilisation sur l'hygiène ainsi que des campagnes de vermifugation et de vaccination pour que les aliments distribués soient bien assimilés et remplissent leurs objectifs nutritionnels.

## **Améliorer le suivi du programme**

Les faibles ressources disponibles pour le suivi du programme, en particulier dans les écoles les plus lointaines, peuvent entraîner un dysfonctionnement du programme et donc une utilisation impropre des ressources destinées à l'alimentation des enfants. Il conviendrait de destiner une somme plus importante spécifiquement au suivi du programme (personnel, frais de transport, etc.) afin de superviser son fonctionnement de manière adéquate.

## **Renforcer les capacités des acteurs du programme**

Par son ampleur et sa complexité, le programme requiert un personnel correctement habilité. À l'échelle ministérielle, des CEB et des écoles, les acteurs doivent être capables de participer, de prendre des décisions, de suivre le programme, de remplir les fiches, de préparer et de servir les repas afin d'améliorer le fonctionnement de l'initiative et d'optimiser les ressources qui lui sont destinées.

## **Promouvoir les achats locaux**

En encourageant les achats locaux, le grand volume d'aliments que suppose le programme d'alimentation scolaire pourrait servir de levier au développement endogène. Les nouveaux systèmes de gestion des écoles (COGES) prévoient de prendre en charge la gestion des cantines et de recevoir une enveloppe budgétaire destinée aux achats locaux. À condition d'être correctement supervisés, ces achats à un niveau communautaire ou provincial serviraient à stimuler la production locale. Cependant, cette pratique comporte des difficultés et nécessite un accompagnement des COGES pour qu'ils puissent garantir la disponibilité des aliments dans les cantines sans mettre en danger la viabilité des producteurs locaux (lesquels aussi doivent être soutenus pour assurer une bonne production) en cas de variations de la demande alimentaire des écoles.

# **POUR LES DONATEURS**

## **Affecter des budgets pluriannuels**

Les assignations budgétaires des donateurs du CAST sont annuelles et très variables. Elles dépendent de la conjoncture internationale et des intérêts des pays. Il convient d'impliquer plus les donateurs par le biais d'engagements englobant les périodes de planification pluriannuelle du Gouvernement burkinabé afin de simplifier le financement de l'éducation de base, et en particulier des cantines scolaires, grâce à la coordination des financements étrangers et gouvernementaux.

Ainsi, les pays finançant directement les programmes du PAM devraient ajuster la durée de leurs dons aux périodes planifiées par le PAM et le Gouvernement (généralement de 5 ans) afin de garantir l'exécution des actions prévues par ces plans et de permettre au Gouvernement de se concentrer sur le financement des zones sous sa responsabilité.

# 8 BONNES PRATIQUES

## Engagement stable du Gouvernement

Le Gouvernement assume progressivement la gestion de toutes les cantines scolaires du pays afin d'approvisionner en vivres toutes les écoles primaires. Malgré l'importance des ressources que nécessite le programme, l'exécution de l'engagement est stable. Elle prend en charge une partie de l'alimentation des enfants, au moins pendant quelques mois par an. De plus, cette stabilité permet parallèlement aux initiatives communautaires (cantines endogènes) de se développer et de se stabiliser.

L'existence à la fois d'un fonds (FSDEB) et d'un compte spécial (CAST) destinés au financement de l'éducation de base permet une meilleure planification et prévision de la part du Gouvernement des dépenses ainsi qu'un meilleur suivi et une plus grande transparence de la destination finale de ces dépenses.

## Implication de la communauté

La promotion des cantines endogènes permet aux communautés de s'approprier les cantines scolaires et de s'en responsabiliser, ce qui est bénéfique pour son bon fonctionnement et sa pérennité. De plus, dans les cas où les communautés participent à l'exécution locale du programme, comme c'est le cas des écoles gérées par le COGES, les cantines scolaires s'adaptent mieux aux besoins et aux conditions de la population. Cependant, il convient de mesurer les difficultés des communautés et des familles pour assumer leurs participations à la cantine et d'éviter de faire peser des exigences excessives sur une population ayant de sérieuses difficultés pour couvrir ses besoins alimentaires.

## Modalités pour les filles

Les modalités mises en place par le PAM et le CRS pour les filles encouragent aussi bien leur scolarisation que leur assiduité. Ainsi, il conviendrait d'envisager la possibilité de mettre en place des mesures similaires dans les écoles gérées par le Gouvernement afin d'améliorer l'éducation des filles, en particulier durant les dernières années d'éducation primaire et dans les zones où la scolarisation féminine est la plus faible.

## Choix géographique

Le renforcement du programme dans les zones où les difficultés alimentaires sont supérieures et les taux de scolarisation inférieurs permet de soulager leur situation. Le choix géographique s'adapte aux besoins de la situation. Ce type d'interventions sert à améliorer la dotation des zones à plus forte insécurité alimentaire. Parallèlement, l'organisation et la structure du programme peuvent servir à canaliser d'autres types d'aides en période de crises alimentaires.

## Une transition progressive et planifiée

La prise en charge gouvernementale de la gestion de l'ensemble des écoles du pays constitue un défi logistique de grande envergure. L'accompagnement du CRS et du PAM dans cette prise en charge progressive du programme d'alimentation scolaire permet de mettre en place des formations à échelle nationale et locale favorisant le processus de changement de gestion.

# BIBLIOGRAPHIE

AN (2007) Loi N° 013/2007/AN portant Loi d'Orientation de l'Education.

BM (2011) Burkina Faso: filets sociaux. Rapport N° 54491-BF. Département du développement humain. Unité de la protection sociale. Région Afrique

Beaujeu, R. y Coste, J. Coord. (2013). Les stocks alimentaires et la régulation de la volatilité des marchés en Afrique. Bureau Issala.

Catholic Relief Services (2012). Baseline Survey Report. Agreement 686-2011/029-00. McGovern-Dole International Food for Education and Child Nutrition Program CRS.

CM (2013). Acta del Consejo de Ministros de 10 de abril del 2013. Consultado el 15 de mayo de 2014 en <http://www.gouvernement.gov.bf/spip.php?article1162>

Cockburn, J., Maisonnave, H., Robichaud, V. y Tiberti, L. (2012). Espace fiscal et dépenses publiques pour les enfants au Burkina Faso. Une étude réalisée à la demande d'UNICEF.

CSA-HLPE (2011). Volatilité des prix et sécurité alimentaire. Un rapport du Groupe d'Experts de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition. Juillet 2011

CSA-HLPE (2012) La protection social pour la sécurité alimentaire. Un rapport du Groupe d'Experts de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition. Juin 2012.

Devereux, S. y Sabates-Wheeler, R. (2004). Transformative social protection, IDS Working Paper 232. Brighton: Institute of Development Studies.

FAPDA (2010). Analyse des Décisions Politiques sur l'Alimentation et l'Agriculture. Citado en MAFAP (2013b).

Gelli, A. (2011). Linking school feeding with agriculture development: Technical meeting on school feeding programmes linked to small holder farmer production.

Grain (2005) Revista Seeding, Abril 2005. Traducido por Raquel Núñez del original en inglés « USAID : Making countries hungry for GM crops » Consultado el 7 de Julio de 2014 en <http://www.grain.org/fr/article/entries/1077-usaid-ayuda-a-africa>

IFPRI (2013). Global hunger index. The challenge of hunger: building resilience 2013 global hunger index to achieve food and nutrition security. Consultado el 15 de mayo de 2014 en <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ghi13.pdf>

JO (2010). Décret n°2010-054/PRES/PM/MARH/MEF du 11 février 2010 portant approbation du Contrat plan 2010-2012 entre l'Etat et la Société nationale des Gestion du Stock de sécurité alimentaire (SONAGESS). JO N°13 DU 1ER AVRIL 2010

MAFAP (2013a). Analyse des incitations et pénalisations pour le sorgho au Burkina Faso. Série rapport pays SPAAA, FAO, Rome, Italie.

MAFAP (2013b). Revue des politiques agricoles et alimentaires au Burkina Faso. Série rapport pays SPAAA, FAO, Rome, Italie.

Maunder, N. et al. (2006). The impact of food aid on grain markets in southern Africa: Implications for tackling chronic vulnerability. Regional Hunger Vulnerability Program. Wahenga.brief.

MENA (2003) Art 38 de Organigramme du MENA BURKINA FASO: DECRET n° 2003-103/PRES/PM/MEBA.

MENA (2013) Programme Sectoriel de l'Education et de la Formation (PSEF) 2012-2021, Burkina Faso.

PAM (2010). P4P, Achats au service du progres. Lutter contre la faim dans le monde. Consultado el 15 de Junio de 2014 en [www.wfp.org/purchase-progress](http://www.wfp.org/purchase-progress). Programme Alimentaire Mondial.

PAM (2012). Burkina Faso. Évaluation approfondie de la sécurité alimentaire des ménages dans 170 communes déclarées à risque.

Partenariat Mondial pour l'Education (2012). Burkina Faso : Efficacité de l'aide dans le secteur de l'éducation 2010.

PDSEB (2012) Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (2012-2021). Gouvernement du Burkina Faso.

PNPS (2012). Politique National de Protection Social 2013-2022. Gouvernement du Burkina Faso.

PNSAN (2013) Politique National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel, Gouvernement du Burkina Faso.

PNUD (2013). Informe Sobre Desarrollo Humano 2013. El ascenso del Sur: progreso humano en un mundo diverso. Consultado el 30 de mayo de 2014  
[http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2013\\_es\\_complete.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2013_es_complete.pdf)

Rérole, J. (2007) L'offre éducative primaire au Burkina Faso. Approche économique et anthropologique. Université Aix – Marseille.

Traore A. et al. (2011) Contribution du P4P au renforcement des capacités des organisations paysannes. Rapport Pays: Burkina Faso 2011. Programme Alimentaire Mondial y Royal Tropical Institute.

UNICEF (2013) Analyse des tendances des allocations budgétaires de 2006-2011 dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'agriculture centrée sur le bien-être de l'enfant et de la femme.

## **Webs**

Banque Mondiale <http://data.worldbank.org/country/burkina-faso?display=graph>

FAO <http://www.fao.org/>

FAO, GIEWS Country Briefs Burkina Faso  
<http://www.fao.org/giews/countrybrief/country.jsp?code=BFA&lang=es>

FAOSTAT: <http://faostat.fao.org/>

FEWSNET, Stressed food insecurity will continue for the north of the country. Country Report 2014. <http://www.fews.net/west-africa/burkina-faso/food-security-outlook/tue-2014-04-01-tue-2014-09-30>. Consulté le 15 mai 2014.

Institut Cooperatif de l'Ecole Moderne. (ICEM) <http://www.icem-pedagogie-freinet.org/node/8105>

USAID <http://www.usaid.gov/>

USDA <http://www.usda.gov/wps/portal/usda/usdahome>

WORLD FOOD PROGRAM <http://www.wfp.org/countries/burkina-faso/overview>

# NOTES

- <sup>1</sup> Si vous avez déjà lu le document « Protection sociale et sécurité alimentaire au Burkina Faso : les boutiques témoins », reportez-vous directement aux points 1.3. Éducation et 1.4. Méthodologie de cette section.
- <sup>2</sup> FAO <http://www.fao.org/countryprofiles/index/en/?iso3=BFA> Consulté le 16 mai 2014.
- <sup>3</sup> FAO, Country Fact Sheet, 2014. [http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/cf/readPdf.html?f=CF\\_BFA\\_en.pdf](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/cf/readPdf.html?f=CF_BFA_en.pdf) Consulté le 16 mai 2014.
- <sup>4</sup> PNUD Rapport sur le Développement Humain de 2013.
- <sup>5</sup> FAO, Country Fact Sheet, 2014. [http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/cf/readPdf.html?f=CF\\_BFA\\_en.pdf](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/cf/readPdf.html?f=CF_BFA_en.pdf)
- <sup>6</sup> Banque Mondiale, 2012. <http://datatopics.worldbank.org/gender/country/burkina-faso>. Consulté le 16 mai 2014.
- <sup>7</sup> Programme Alimentaire Mondial <http://www.wfp.org/countries/burkina-faso/overview>. Consulté le 30 avril 2014.
- <sup>8</sup> Incluant les catégories socioéconomiques utilisées par le HEA pauvre et très pauvre.
- <sup>9</sup> Le taux de pauvreté est la relation entre le nombre de pauvres et l'ensemble de la population.
- <sup>10</sup> FAO, Country Fact Sheet, 2014. [http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/cf/readPdf.html?f=CF\\_BFA\\_en.pdf](http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/cf/readPdf.html?f=CF_BFA_en.pdf) Consulté le 16 mai 2014.
- <sup>11</sup> Par ordre décroissant de tonnes produites. FAOSTAT. FAO [http://faostat.fao.org/CountryProfiles/Country\\_Profile/Direct.aspx?lang=es&area=233](http://faostat.fao.org/CountryProfiles/Country_Profile/Direct.aspx?lang=es&area=233), consulté le 16 mai 2014.
- <sup>12</sup> FAOSTAT, FAO. <http://faostat.fao.org/site/342/default.aspx> Consulté le 16 mai 2014.
- <sup>13</sup> FAO, <http://www.fao.org/isfp/informacion-por-pais/burkina-faso/es/> Consulté le 15 mai 2014.
- <sup>14</sup> FAO, <http://www.fao.org/isfp/informacion-por-pais/burkina-faso/es/> Consulté le 15 mai 2014.
- <sup>15</sup> La soudure correspond au moment de l'année où la production agricole de l'année précédente a été épuisée et où les récoltes de l'année en cours n'ont pas encore été effectuées. Il s'agit donc d'une période de pénurie alimentaire.
- <sup>16</sup> FAO, GIEWS Country Briefs Burkina Faso, Consulté le 16 mai 2014 <http://www.fao.org/giews/countrybrief/country.jsp?code=BFA&lang=es>
- <sup>17</sup> Programme Alimentaire Mondial. Fiche Burkina Faso. <http://www.wfp.org/countries/burkina-faso/overview> Consulté le 16 mai 2014.
- <sup>18</sup> FEWSNET, Stressed food insecurity will continue for the north of the country. Country Report 2014. <http://www.fews.net/west-africa/burkina-faso/food-security-outlook/tue-2014-04-01-tue-2014-09-30>. Consulté le 15 mai 2014.
- <sup>19</sup> Banque Mondiale, <http://data.worldbank.org/topic/education?display=graph>, Consulté le 16 mai 2014.
- <sup>20</sup> <http://www.insd.bf/n/index.php/indicateurs?id=73>
- <sup>21</sup> Données du dernier recensement effectué au Burkina Faso en 2006. Institut national de la statistique et de la démographie <http://www.insd.bf/n/contenu/Tableaux/T0311.htm>.
- <sup>22</sup> Âge scolarisable en primaire.
- <sup>23</sup> La population de la tranche d'âge allant de 6 à 11 ans (éducation primaire) était de 1 219 762 en 1996, 2 589 132 en 2006 et elle devrait atteindre les 3 822 899 en 2015
- <sup>24</sup> La norme internationale recommande aux pays d'Afrique Subsaharienne à faibles taux de scolarisation de consacrer au moins 7 % du PIB à l'éducation.
- <sup>25</sup> La norme internationale recommande d'allouer au moins 20 % du budget de l'État à l'éducation.
- <sup>26</sup> Conseillers pédagogiques, responsables du suivi du programme de cantines scolaires dans les CEB (Circonscriptions d'éducation de base)
- <sup>27</sup> Projets d'implication des communautés dans la construction de clôtures des établissements, de logement d'enseignants, de cantines scolaires, l'acquisition de tables bancs, la plantation de haies vives, les pépinières, la construction de puits avec margelle, élevage, agriculture, APP, etc.
- <sup>28</sup> La SONAGESS est une structure permanente du dispositif burkinabè de sécurité alimentaire. Elle est chargée de gérer les divers stocks alimentaires (SNS, SI, SCR) ; de contribuer aux systèmes d'information sur la sécurité alimentaire pour la gestion du Système d'Information sur les Marchés (SIM) ; de coordonner les aides alimentaires physiques et financières ; de soutenir les banques de céréales ainsi que de réaliser des services lucratifs de traitement phytosanitaire des stocks, de vente de céréales, de conduite d'études, d'installation d'infrastructures et d'équipements, de renforcements des capacités des acteurs agissant sur les marchés agricoles, de médiation et d'aide à l'exportation. (<http://www.sonagess.bf/>)
- <sup>29</sup> Le programme Cantines Scolaires du Burkina Faso est exécuté par trois agents : le MENA, le Programme Mondial d'Aliments (PAM) et Catholic Relief Service (CRS). L'État assure la couverture de la plupart des écoles du pays, étant présent dans 41 des 45 provinces du pays.
- <sup>30</sup> Le SCR alimente les autres institutions publiques comme l'armée, les prisons, etc.
- <sup>31</sup> Ce chiffre correspond au volume d'aliments distribués conjointement par le MENA et l'ONG CRS.

32 Qui eut lieu en avril 2014 pour approvisionner l'année scolaire 2014-2015

33 Acté par le conseil des ministres du 9 avril 2014. <http://www.gouvernement.gov.bf/spip.php?article1324>

34 Lors du dernier appel d'offres (avril 2014), les six entreprises sélectionnées ont fourni un volume de céréale d'une valeur d'au moins cent millions de F CFA chacune, soit plus de cent cinquante mille euros.

35 Les Programmes Institutionnels d'Alimentation Scolaire font référence aux programmes d'alimentation scolaire de l'État, du CRS et du PAM, afin de les distinguer des contributions communautaires aux cantines scolaires, nommées cantines endogènes.

36 Art 38 de l'Organigramme du MENA BURKINA FASO: DECRET n° 2003-103/PRES/PM/MEBA

37 Chaque commune dispose généralement de plusieurs CEB, chacun coordonnant plusieurs écoles.

38 <http://www.insd.bf/n/contenu/Tableaux/T0513.htm>

39 <http://www.insd.bf/n/contenu/Tableaux/T0502.htm>

40 <http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/newsroom/wfp262905.pdf>

41 Montant pluriannuel pour l'année financière 2013-14 à 2015-16. Source : <http://www.acdi-cida.gc.ca/cidaweb/cpo.nsf/vWebCSAZFr/5F6D127136BD5F6B85257C8B003B29A9>

42 La Belgique et la Banque Mondiale cessèrent de participer en 2007 et 2008, respectivement (Partenariat Mondial pour l'Éducation, 2012).

43 <http://www.messrs.gov.bf/index.php/actualites/246-rentree-pedagogique-2013-2014>

44 <http://burkina24.com/2013/10/15/annee-scolaire-2013-2014-une-rentree-sous-le-signes-du-changement/>

45 Burkina Faso : Budget de l'Etat, gestion 2014 - Des innovations pour mieux exécuter les dépenses. <http://fr.allafrica.com/stories/201402031242.html> Sidwaya Quotidien 2 février 2014

46 Les données fournies par le MENA ne font pas la différence entre les quantités provenant de l'État et celle provenant du CRS. Il faut donc prendre en considération que dans les cinq provinces où intervient le CRS, les quantités données sont la somme des aliments distribués par l'État et par le CRS.

47 Kanis International, Société EGF, Tarino Shopping, Groupe Velegda Sarl, EZOF (ETS Xoungrana Oumarou et Frères), ETS Barro B. Sikidi (BBS) et Eties Sarl.

48 Blé précuit et trituré.

49 <http://www.fsa.usda.gov/FSA/webapp?area=about&subject=landing&topic=sao-cc>

50 En effet, nationalement, la région du Sahel est déficitaire en production céréalière et une grande part des achats du P4P s'effectuent dans d'autres régions du pays.

51 Les lundis, mardis, mercredis, vendredis et deux samedis par mois.

52 Il y a de légères différences à propos quantités distribuées en fonction des sources consultées. Cependant, durant l'ensemble du travail de terrain, les sources consultées s'accordent sur le fait que le CRS et l'État fournissent les mêmes quantités journalières. Le calcul se base sur les données fournies par le MENA au travers des fiches de suivi des stocks des cantines scolaires.

53 Les jours d'activité des cantines.

54 Les mois d'activité des cantines.

55 Les personnes interrogées parlent souvent de « détournement ».

56 Le budget pour le suivi de chaque CEB est de 40 000 F CFA (61 euros) par an.

57 Information obtenue lors d'entretiens auprès du CRS.

58 Au Burkina Faso, les cantines endogènes correspondent aux participations des familles durant l'année scolaire. Elles viennent compléter les programmes institutionnels sous forme de vivres, de travail réalisé par les cantinières et les familles, ou d'autres collaborations nécessaires au fonctionnement de la cantine comme des condiments, du bois, etc.

59 Entre 3 et 6 kg de céréales ou de légumineuses, généralement du mil, du maïs blanc et des haricots.

60 L'État gère les vivres qu'il fournit ainsi que ceux provenant du CRS. Soit la totalité des vivres des 41 provinces du pays ne faisant pas partie de la région du Sahel.

61 Lors de cette étude de terrain, en février et mars 2014, certaines écoles n'avaient toujours pas reçu de vivres.

62 Les cantines approvisionnées conjointement par l'État et le CRS reçoivent deux livraisons, une pour chaque institution.

63 Les bénéficiaires de subventions générales sont exclues de ce pourcentage.

64 Pour l'année scolaire 2009-2010, le taux brut de scolarisation primaire était de 74,8 % (78,3 % pour les garçons et 71,2 % pour les filles), ce qui signifie qu'un enfant sur quatre n'était pas scolarisé. Source : INSD <http://www.insd.bf/n/contenu/Tableaux/T0508.htm>

65 Manuels, uniformes, cantines, campagnes de santé, transport.

66 Source : [http://www.memoireonline.com/12/08/1734/m\\_Loffre-educative-primaire-au-Burkina-Faso-Approche-economique-et-anthropologique8.html](http://www.memoireonline.com/12/08/1734/m_Loffre-educative-primaire-au-Burkina-Faso-Approche-economique-et-anthropologique8.html)

# REMERCIEMENTS

Ce document a été réalisé par Elia Sánchez Garrido et Isabel Suárez Sánchez avec le soutien financier de l'AACID (Agence Andalouse pour la Coopération Internationale au Développement). Les auteures remercient particulièrement Itziar Gómez et Gabriel Pons Cortès pour leur soutien et leurs commentaires. Cette recherche bénéficia aussi de la collaboration de Joséphine Nandnaba, de l'équipe d'enquêteurs participant au travail de terrain ainsi que des collègues burkinabé d'Oxfam. De plus, ce travail n'aurait jamais pu voir le jour sans la participation de toutes les personnes qui contribuèrent de manière désintéressée à la recherche durant les entretiens conduits au Burkina Faso. Les auteures assument l'entière responsabilité de toute erreur ou omission.



Agencia Andaluza de  
Cooperación Internacional para el Desarrollo  
**CONSEJERÍA DE ADMINISTRACIÓN**  
**LOCAL Y RELACIONES INSTITUCIONALES**

## Les rapports de recherche d'Oxfam

Les rapports de recherche d'Oxfam sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherches, de contribuer au débat public et d'inciter à commenter les problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions d'Oxfam en matière de politiques. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et non pas nécessairement celles d'Oxfam.

Pour plus d'informations ou pour faire des remarques sur ce rapport, veuillez envoyer un courriel à [gabrielpons@oxfamintermon.org](mailto:gabrielpons@oxfamintermon.org) et [mvaldes@oxfamintermon.org](mailto:mvaldes@oxfamintermon.org)

© Oxfam International avril 2015

Ce document est soumis aux droits d'auteur mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : [policyandpractice@oxfam.org.uk](mailto:policyandpractice@oxfam.org.uk).

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-832-7 avril, 2015.  
Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

## OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 17 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté.

Oxfam Amérique ([www.oxfamamerica.org](http://www.oxfamamerica.org))  
Oxfam Australie ([www.oxfam.org.au](http://www.oxfam.org.au))  
Oxfam-en-Belgique ([www.oxfamsol.be](http://www.oxfamsol.be))  
Oxfam Canada ([www.oxfam.ca](http://www.oxfam.ca))  
Oxfam France ([www.oxfamfrance.org](http://www.oxfamfrance.org))  
Oxfam Allemagne ([www.oxfam.de](http://www.oxfam.de))  
Oxfam Grande-Bretagne ([www.oxfam.org.uk](http://www.oxfam.org.uk))  
Oxfam Hong Kong ([www.oxfam.org.hk](http://www.oxfam.org.hk))  
Oxfam Inde ([www.oxfamindia.org](http://www.oxfamindia.org))  
Oxfam Italie ([www.oxfamitalia.org](http://www.oxfamitalia.org))  
Oxfam Japon ([www.oxfam.jp](http://www.oxfam.jp))  
Oxfam Intermón Espagne ([www.oxfamintermon.org](http://www.oxfamintermon.org))  
Oxfam Irlande ([www.oxfamireland.org](http://www.oxfamireland.org))  
Oxfam Mexico ([www.oxfammexico.org](http://www.oxfammexico.org))  
Oxfam Nouvelle Zélande ([www.oxfam.org.nz](http://www.oxfam.org.nz))  
Oxfam Novib ([www.oxfamnovib.nl](http://www.oxfamnovib.nl))  
Oxfam Québec ([www.oxfam.qc.ca](http://www.oxfam.qc.ca))

Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org).